MAIRIE DE PARIS

N° 6 - Jeudi 30 juin 2011

COMPTE - RENDU SOMMAIRE

VILLE DE PARIS

Séance des lundi 20 et mardi 21 juin 2011

http:/www.paris.fr

La séance est ouverte à 9 h 05, sous la présidence de M. le Maire de Paris.

M. le Préfet de police est présent en séance.

Adoption de comptes rendus.

Les comptes rendus sommaires de la séance des lundi 16 et mardi 17 mai 2011 qui ont été affichés ainsi que les comptes rendus intégraux de cette même séance qui ont été publiés sont adoptés.

Désignation d'un président de séance pour le vote des comptes administratifs.

Mme STIEVENARD est désignée.

Comptes administratifs de la Ville et du Département de Paris. Discussion commune.

2011, SG 169 - Approbation du rapport social (exercice 2010).

2011 SG 163 - Approbation du rapport environnemental (exercice 2010).

M. LE MAIRE DE PARIS.

L'équipe municipale joindra désormais à son compte administratif un bilan environnemental et un rapport social.

Nous maintenons un investissement très élevé, en progression par rapport à l'année précédente, avec 1.480 millions d'euros.

Un effort important nous a permis de financer 7.100 logements en 2010, soit 1.000 de plus qu'en 2009.

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, l'augmentation la plus notable est due à l'effort social, qui progresse de 5,7 % pour atteindre (hors masse salariale) 1,4 milliard d'euros.

L'aide sociale à l'enfance a augmenté de 10 %. Elle s'élevait fin 2010 à 250 millions d'euros.

Les dépenses de notre collectivité pour le R.M.I. et le R.S.A. continuent à augmenter : + 5,6 %.

Je suis contraint de demander à l'État de respecter l'obligation constitutionnelle de compensation des dépenses transférées.

Nous avons à ce sujet déposé une question prioritaire de constitutionnalité, qui a été admise par le Conseil d'État et transmise au Conseil constitutionnel.

Notre endettement atteignait 2,7 milliards d'euros au 31 décembre, soit 41 % de nos recettes de fonctionnement. Cela reste très raisonnable, au regard de la moyenne de l'endettement des villes françaises de plus de 100.000 habitants.

Nos dépenses de fonctionnement courant ont été strictement contenues de même que nos frais de personnel .

Le compte administratif 2010 fait apparaître une situation saine et une gestion extrêmement sérieuse.

Mais la situation de 2011 ne ressemblera pas à celle de 2010 en raison des risques extrêmement lourds que fait peser la péréquation, dont nous ne contestons nullement le principe, mais dont la mise en œuvre posera de sérieux problèmes d'équité.

Depuis 2004, la consommation énergétique pour l'éclairage public a baissé de 4,2 % et, depuis 2007, le parc des véhicules municipaux a été réduit de 10 %.

C'est une modification profonde et durable des comportements et des modes de production qui doit être impulsée.

Nous misons résolument sur les énergies renouvelables : en 2010, plus de 500 mètres carrés de panneaux photovoltaïques ont été installés sur le gymnase Jules Noël (14e) et un grand puits de géothermie a été foré dans le 20e arrondissement.

Nous avons également lancé cette année à l'école Wattignies (12e) une expérience inédite de chauffage issu à 75 % du traitement des eaux usées.

Nous avons lancé la procédure pour la rénovation de 100 écoles et la remise aux normes du Plan Climat. Depuis sept ans, nous veillons à la haute qualité environnementale de tous les immeubles que nous produisons.

La consommation énergétique du bâti parisien, qui ne cessait d'augmenter depuis des décennies, a baissé depuis cinq ans de près de 5 %.

Le Tribunal administratif a validé, contre l'avis de l'État, notre contrat de performance énergétique qui permettra de réduire de 30 % en 10 ans la consommation liée à notre éclairage public.

J'ajoute deux dimensions importantes : la diversification de l'offre de déplacement, du tramway à Vélib', qui se poursuivra bientôt avec Autolib' et a déjà permis une réduction de la circulation automobile d'un quart en 10 ans.

La seconde dimension, c'est le traitement des déchets dont le volume a baissé de 7 % depuis 2004.

La vigilance et le volontarisme ont déjà permis une diminution de plus de 80 % de deux des polluants les plus nocifs, le dioxyde de carbone et le benzène.

Le rapport social de notre collectivité fait le point sur la situation de nos quelques 50.000 agents.

Dans un contexte de crise, le gel du point d'indice de la fonction publique a lourdement atteint les revenus les plus faibles. Pour soutenir le pouvoir d'achat des agents de ces catégories, nous avons décidé la revalorisation des primes de plus de 30.000 de nos fonctionnaires.

L'égalité entre les femmes et les hommes est pour nous une orientation prioritaire. En terme de déroulement des carrières, l'analyse des promotions de l'année 2010 fait apparaître un strict respect des exigences de la parité.

Nous entendons donner un nouvel élan à la formation afin que chaque agent de la Ville puisse bénéficier de son droit à la formation.

En 2010, Paris est devenue la première grande collectivité française à dépasser l'objectif légal d'employer au moins 6 % de travailleurs handicapés. Les dépenses réalisées pour faciliter le travail et la vie quotidienne des personnels handicapés ont progressé de 17 % en 5 ans.

L'année prochaine, trois nouveaux rapports, financier, social, environnemental, apporteront des indications actualisées.

M. LAMOUR.
Depuis 2001, et malgré les demandes renouvelées du groupe U.M.P., vous avez toujours refusé le lancement d'audits budgétaires et financiers réalisés par un organisme indépendant.

Heureusement, c'est la Chambre régionale des comptes qui fait justement office d'auditeur. Et son rapport révèle une dégradation générale de la gestion de la collectivité parisienne.

Le rapport déplore la chute des investissements de 12 % entre 2007 et 2009 alors que dans le même temps vous avez augmenté massivement les impôts locaux.

Le rapport souligne l'endettement massif et croissant de Paris, qui pourrait atteindre 3,3 milliards d'euros en 2013, soit trois fois plus qu'en 2001. Le niveau d'endettement, rapporté aux recettes réelles de fonctionnement, est passé de 42 % en 2007 à 49 % en 2009.

La Chambre relève également l'augmentation des dépenses réelles de fonctionnement, qui ont augmenté de 900 milliards d'euros en cinq ans et, sur les trois dernières années, de près de 7 %. Avec une moyenne de 2.177 euros de dépenses par habitant, Paris se situe largement en tête des villes de plus de 100.000 habitants.

La masse salariale en lourde augmentation représente aujourd'hui 2 milliards d'euros. Le rapport de la Chambre régionale des comptes stipule que cette augmentation aura une influence négative sur le montant de l'autofinancement brut. Les charges de personnel ont augmenté de plus de 6 % entre 2007 et 2009.

Le rapport dénonce le manque de transparence sur l'ensemble de la gestion de la Ville, qu'il s'agisse de la comptabilité patrimoniale défectueuse, mais aussi de l'absence d'indicateurs sur la réalité des équilibres financiers de la Ville.

Le rapport souligne que les prévisions strictement annuelles gagneraient à être transformées en une véritable programmation pluriannuelle des investissements, précisément ce que le groupe UMPPA a demandé.

Lors du Conseil de Paris de mai, le P.I.P.P. concernant l'enseignement supérieur ne nous a pas été communiqué.

L'allongement préoccupant des délais de paiement des fournisseurs de la Ville fait apparaître un sérieux dysfonctionnement.

Que faut-il penser du gonflement des opérations d'ordre de la Ville : 867 milliards d'euros contre 306 milliards d'euros budgétés, rendus possibles par l'inscription en recettes de fonctionnement de produits qualifiés d'exceptionnels, de cessions foncières : 568 milliards d'euros, soit trois fois plus de cessions immobilières, sans aucune autre explication ?

La même remarque vaut pour la contribution de la Ville au budget du Département, qui passe de 580 millions au budget primitif à 380 millions au compte administratif.

2010 a été l'année de toutes les richesses pour la Ville qui a encaissé près de 1 milliard d'euros de rentrée de droits de mutation, auxquels se sont ajoutés 170 millions consécutifs à la hausse des impôts locaux et fonciers.

Le produit de ces hausses fiscales n'a fait que gonfler les excédents de trésorerie, ce qui n'est en rien l'objectif de gestion d'une collectivité territoriale.

C'est bien une cagnotte que vous vous êtes constituée sur le dos du contribuable parisien.

Le rapport social constitue certes une nouveauté mais ne fait que rassembler des chiffres et des données invérifiables relatives au personnel.

Il est en outre assorti de commentaires pour le moins contestables sur la politique de ressources humaines.

Le rapport social fait totalement abstraction de celui de la Chambre qui a révélé notamment le problème des primes départementales.

Il est regrettable que vous ne mentionniez pas le coût de l'absentéisme, évalué à 200 milliards d'euros par an, soit 10 % de la masse salariale et que vous fassiez l'impasse sur la réforme du compte épargne temps.

Quant à la transparence à établir sur les 15 plus hautes rémunérations et l'application de la décision de la C.A.D.A., la réponse que vous m'avez faite le 16 juin dernier est incomplète.

Ce rapport social, ces comptes administratifs et le rapport de la Chambre régionale des comptes démontrent que la facture s'alourdit pour le contribuable parisien qui doit régler la note salée des 10.000 agents embauchés depuis 2001 et du dérapage incontrôlé des dépenses de fonctionnement depuis 10 ans.

Vous gérez très mal Paris, en dépit de recettes colossales liées aux droits de mutation et à la hausse de la fiscalité, vous gaspillez l'argent des Parisiens dans des dépenses inutiles, qui ne répondent pas à leurs priorités.

M. POZZO di BORGO.
La progression des recettes de fonctionnement liées au rebond de la fiscalité immobilière, mais surtout à la hausse de la fiscalité locale directe, semble, à première vue, conforter votre marge de manœuvre financière.

Comment se satisfaire de l'utilisation faite des 928 millions d'euros de droits de mutation, des 501 millions d'impôts et taxes supplémentaires engrangés par rapport à 2009, alors que la dette gonfle, que les charges de personnel souffrent d'une rigidité à la hausse, que les subventions aux associations flambent ou encore que la capacité d'investissement diminue ?

Que faites-vous, Monsieur le Maire, du surplus de recettes fiscales liées à la hausse successive du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, de 5,75 % en 2009 et de 6,21 % en 2010, mais aussi à la progression de 8 millions d'euros de recettes générées par la taxe sur l'électricité ou de 3 millions d'euros supplémentaires pour les droits de stationnement ou encore les 2,2 millions d'augmentation du produit de la taxe sur les spectacles ?

Les dépenses de personnels pèsent pour près d'un tiers du budget de la collectivité et ont augmenté obstinément de 6 % depuis 2007.

Comment se féliciter d'une progression de 2,8 % des charges de gestion courante ?

Votre entêtement à refuser de réduire les effectifs paraît peu prévoyant.

Il suffirait pourtant d'acter le non-remplacement d'une partie des départs à la retraite.

Quant aux investissements, vous plébiscitez de vos vœux les équipements utiles aux Parisiens au détriment des projets pharaoniques et pourtant, en 2010, seuls 7 millions d'euros ont été dédiés à la rénovation des équipements sportifs de proximité, tels que gymnases, piscines ou encore terrains d'éducation physique, à mettre en regard des 160 millions de Jean Bouin.

Vous vous targuez d'un taux de chômage parisien sensiblement inférieur au taux national en 2010, mais Paris n'en demeure pas moins le mauvais élève de la Région Ile-de-France.

La durée excessive du chômage des Parisiens, de 14 mois en moyenne contre 11,5 mois dans la Région Ile-de-France, ou encore 10,5 mois pour la France entière, ne va pas dans le sens d'une autosatisfaction.

Le rapport financier de l'exercice 2010 présente la collectivité parisienne comme l'une des plus modérément endettées. Le niveau d'endettement rapporté aux recettes réelles de fonctionnement est effectivement en dessous de la moyenne des villes de plus de 100.000 habitants, mais parce que la Ville est riche. Rapportée au nombre d'habitants, la dette est de 1.193 euros par habitant et une tendance à l'augmentation place Paris dans le peloton de tête des villes de plus de 100.000 habitants.

M. CAFFET.
En 2010, nos engagements auront été tenus alors que cette année encore, nombre de Parisiens souffrent de la crise.

L'an dernier, notre budget a fait la preuve de sa capacité à renforcer la solidarité de notre collectivité à l'égard des Parisiens qui s'exprime par une progression des dépenses sociales de 75 millions d'euros, soit une augmentation de près de 6 % par rapport à 2009.

23 millions d'euros supplémentaires ont été consacrés à l'aide sociale à l'enfance, 11 millions à l'A.P.A. ou encore un peu plus de 3 millions au dispositif "Paris Logement". Les participations de la Ville au bénéfice des services collectifs franciliens ont également évolué à la hausse avec 9 millions d'euros supplémentaires pour le S.T.I.F. ou 5 millions d'euros pour le fonds "Solidarité Logement" par exemple.

L'approfondissement de la solidarité n'est en revanche possible qu'à la condition d'une maîtrise efficace des dépenses courantes de fonctionnement, qui n'ont progressé que de 2,8 %.

Alors que Paris a fait le choix résolu d'un maintien du niveau de l'emploi tout en contenant la progression de la masse salariale, le Gouvernement, lui, a décidé du gel du point d'indice.

Notre choix d'une augmentation raisonnable de la fiscalité porte aujourd'hui ses fruits. Les recettes de fonctionnement ont bénéficié pour la dernière année, en 2010, de la hausse des impôts directs, complétés par une fiscalité immobilière dynamique, permettant de dégager une épargne brute de près de 800 millions d'euros, en progression de plus de 300 millions par rapport à 2009.

En 2010, un niveau exceptionnel de dépenses d'investissements de l'ordre de 1,5 milliard fut consenti, en priorité à destination du logement : 330 millions d'euros auront permis de financer 7.064 logements sociaux nouveaux. En matière de transport également, l'investissement dans le prolongement du T3 vise à désengorger l'Est de la Capitale et la petite couronne.

Le recours à l'endettement à hauteur de 215 millions d'euros a été contenu parce que l'épargne brute dégagée par notre gestion a permis de financer 85 % de nos investissements.

Le ratio d'endettement s'élève à 41 % des recettes de fonctionnement à Paris, contre 83 % en moyenne pour les communes de plus de 100.000 habitants, 55 % pour Bordeaux et pas moins de 185 % pour la Ville de Marseille. Cette réussite certaine ne doit pour autant pas masquer les menaces qui pèsent sur les collectivités locales, en particulier dans les relations financières qu'elles entretiennent avec l'Etat en raison de la diminution des dotations de l'Etat de l'ordre de 20 millions d'euros et de l'augmentation de certaines participations de la Ville, auxquelles il faudra ajouter la mise en œuvre d'un vaste dispositif de péréquation en matière de droits de mutation.

Si nous ne contestons pas ces versements nouveaux, la solidarité métropolitaine restant bien entendu au nombre de nos priorités, il faut toutefois constater que notre épargne sera amputée d'un montant encore inconnu aujourd'hui, mais qui se chiffrera à coup sûr, en plusieurs dizaines, voire plusieurs centaines de millions d'euros. Les budgets à venir n'auront pas le même visage, à commencer par le budget primitif pour 2012.

L'insuffisance de la compensation par l'Etat des dépenses sociales obligatoires est patente. Ainsi le taux de couverture des dépenses relatives à l'A.P.A. n'atteint que 6 % tandis que l'Etat a annoncé une diminution considérable des moyens affectés à l'hébergement d'urgence, qui est pourtant de sa compétence.

Ce désengagement massif est d'ailleurs confirmé par le rapport de la Chambre régionale des Comptes.

Budget après budget, s'impose à nous le devoir de faire face à un Gouvernement qui s'est volontairement rendu impécunieux en se privant de la contribution des Français les plus aisés.

Notre politique budgétaire ne trouvera de solutions qu'en persistant dans l'équilibre entre la bonne gestion et le volontarisme politique.

M. GAREL.
Les comptes administratifs 2010 témoignent d'une gestion rigoureuse et équilibrée qui permet à notre majorité municipale de poursuivre son action et ses priorités.

En matière budgétaire, le Gouvernement ne peut bien évidemment pas présenter le même bilan.

Nous nous réjouissons que ce débat sur les comptes administratifs s'accompagne pour la première fois de la présentation d'un rapport social ainsi que d'un rapport environnemental.

Ils font apparaître des dépenses de fonctionnement maîtrisées, un niveau d'investissement élevé et des investissements importants pour le logement social, dans le domaine scolaire, pour l'accueil de la petite enfance.

Au niveau des recettes, les résultats enregistrés en 2010 indiquent une hausse significative (près de 15 %) sous le double effet de la hausse des impôts directs et d'une reprise significative des droits de mutation.

Les élus de l'opposition municipale préfèrent continuer de hurler contre ce qu'ils appellent le matraquage fiscal, ayant rayé depuis bien longtemps de leur vocabulaire toute notion de justice sociale et fiscale et de solidarité.

Nous ne pouvons que nous réjouir lorsque la Ville de Paris poursuit en 2010 d'importants investissements pour construire des logements sociaux, des crèches, pour prolonger le tramway T3 à la Chapelle, pour les travaux ambitieux dans le domaine scolaire et universitaire, pour l'entretien des voies et des espaces verts, pour l'isolation thermique des bâtiments.

Cependant, d'autres investissements, en période d'incertitude et de difficultés budgétaires, ne nous semblent pas souhaitables, comme lorsque la Ville consacre près de 150 millions à la démolition-rénovation du stade Jean Bouin, que la Canopée envisagée pour les Halles coûtera vraisemblablement près de 350 millions d'euros, sans parler des dépenses pour l'extension de Roland Garros ou le plan "1.000 caméras".

En cette période de restrictions budgétaires, il nous semble préférable de concentrer nos efforts budgétaires sur les priorités qui rendent véritablement service aux Parisiens. Ainsi, les 350 millions nécessaires à la construction de la Canopée permettraient la construction d'environ 120 crèches.

En matière de recettes, malgré des transferts de compétence importants, le désengagement constant et croissant de l'Etat, ajouté aux incertitudes que font désormais peser les décisions récentes en matière de péréquation, pèse significativement sur les capacités budgétaires de notre Ville.

La diminution du concours de l'État représente près d'un point de fiscalité locale pour les habitants de Paris.

Par ailleurs, notre budget dépend étroitement des fluctuations de la fiscalité immobilière, laquelle correspond de plus en plus à de la spéculation immobilière.

Nous devons poursuivre notre travail pour que nos recettes soient davantage ancrées sur une fiscalité, directe et indirecte, courageuse et volontaire. Ainsi, des améliorations sont sans doute possibles pour certaines redevances de la Ville qui demeurent à des taux anormalement bas ou pour les droits de stationnement qui restent à un niveau particulièrement faible.

M. BROSSAT.
En cette année 2010, les recettes des droits de mutation sont reparties à la hausse : 928 millions.

Il s'agit d'un trompe-l'œil car en fait, la spéculation immobilière se porte bien, oui, mais pas les Parisiens qui subissent, eux, toujours les coups répétés de la crise et du désengagement de l'Etat.

Ce compte administratif laisse apparaître notre bonne santé financière et c'est une chance pour les Parisiens qui ont besoin de la détermination d'une Ville forte.

Les dépenses d'investissement restent élevées, de l'ordre de 1,477 milliard d'euros, soit 14 millions de plus qu'en 2009. Les subventions d'équipements sont en hausse de 37 % par rapport à 2008.

Mais il faut aller plus loin, car, si 2010 est une excellente année en termes de recettes fiscales immobilières, c'est parce que la spéculation s'est encore envolée. C'est une véritable maladie qui ronge notre ville.

Je me félicite de l'accord conclu entre les groupes de la majorité au mois de décembre dernier pour abonder davantage le compte foncier. Il nous faudra encore l'augmenter, c'est une évidence.

A Paris, aujourd'hui, un chiffre reste exceptionnel : c'est celui de notre très faible taux d'endettement.

En 2010, l'épargne brute a progressé de plus de 300 millions pour atteindre 797 millions d'euros, portant la capacité d'autofinancement des investissements de la collectivité à 85 % de nos dépenses réelles. C'est une chance, et nous devons la saisir.

C'est l'occasion d'investir plus encore que nous le faisons à travers l'emprunt.

La hausse des dépenses de personnels demeure exceptionnellement contenue, de l'ordre de 2,2 %, et s'explique, par ailleurs, par l'évolution du point d'indice ou la réévaluation du salaire minimum, ce qui n'est pas du ressort de la Ville de Paris.

Aujourd'hui, alors que nous continuons d'ouvrir de nouveaux équipements et de nouveaux services publics pour les Parisiens, nous tâchons d'y pourvoir par redéploiement uniquement, ce qui n'est pas sans entraîner certains mouvements de protestation.

Il est criant que les Parisiens ont besoin de nouveaux équipements et de nouveaux services publics. Mais encore faut-il pour cela des personnels pour les faire fonctionner ! Je redoute aujourd'hui qu'on n'alourdisse leurs tâches jusqu'à les rendre pénibles, voire impossibles.

M. LEGARET, maire du 1er arrondissement.
Le cumul de la dette de la Ville et du Département atteint aujourd'hui 2,7 milliards et devrait selon la Chambre Régionale des Comptes notamment atteindre 3,3 milliards en 2013, soit un triplement par rapport à 2001.

Si Paris reste globalement peu endettée par rapport à tout ce qui est comparable, les augmentations dont vous êtes responsables sont néanmoins considérables.

Ajoutez à cela la charge de la dette qui va chaque année prélever une part importante de vos recettes.

J'aimerais savoir quel est le vrai chiffre, puisque, dans le rapport financier que vous nous avez distribué, on lit que l'encours de la dette en capital comparé aux recettes réelles de fonctionnement est à 41. Mais, si l'on va dans le document lui-même, on lit 43,53.

L'encours de la dette en capital, rapporté aux recettes réelles de fonctionnement est le suivant :

- en 2005 : 27,8 ;
- en 2006 : 31,8 ;
- en 2007 : 35,5 ;
- en 2008 : 39,5 ;

- en 2009, 39,1 ;
- en 2010, 41 ou 43,53.

Cette montée très importante de la dette figure parmi les préoccupations affichées par la Chambre régionale des Comptes.

Vous avez des recettes qui n'ont cessé d'augmenter, grâce aux augmentations massives d'impôts et grâce à la très bonne tenue, en 2010, des recettes des droits de mutation.

Vous n'avez absolument pas, contrairement à tout ce que vous affirmez, investi à même hauteur et ce ratio dépenses d'équipement brutes/recettes réelles de fonctionnement le dit de la manière la plus nette.

La chute du résultat cumulé qui passe de 257 millions à 200 millions est tout à fait préoccupante.

S'agissant des recettes de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, vous avez perçu plus que vous n'étiez autorisé à le faire, selon les mécanismes légaux.

Les dépenses de personnel par habitant sont de 804 euros à Paris, contre 603 à Lyon et 626 à Marseille.

La Chambre régionale des Comptes relève que l'effort d'investissement de la Ville est en diminution, ce que nous n'avons cessé d'affirmer et ce que vous n'avez jamais cessé de nier.

La Chambre relève également que la contraction probable de la capacité d'investir rendra nécessaire une véritable programmation financière et plaide pour une véritable programmation pluriannuelle des investissements que nous n'avons cessé de demander.

Mme BERTRAND.
La présentation d'un rapport social aux côtés des comptes administratifs de la collectivité parisienne est une première qu'il convient de saluer.

Qu'il s'agisse des recrutements, de la formation, des carrières, des conditions de travail, des problèmes de logement ou des rémunérations, ce rapport fournit aux élus de très abondantes données et des perspectives.

Tout d'abord, ce rapport social nous apprend que les effectifs de la Ville tournent autour de 50.000 agents, ce qui n'évoque pas un important renouvellement dû à la hausse importante des départs à la retraite (plus 13 %) et des départs en disponibilité.

La fonction publique parisienne apparaît fortement féminisée. Elle est composée à 87 % de fonctionnaires.

Nous constatons un vieillissement des effectifs, malgré la rotation accrue des agents déjà soulignée.

En ce qui concerne les travailleurs en situation de handicap travaillant pour la Ville, vous vous félicitez à juste titre que leur nombre atteigne 6,11 %. Il faut toutefois constater que 89,5 % d'entre eux appartiennent à la catégorie C contre seulement 10,5 % en catégories A et B.

Concernant la formation interne, c'est avant tout la durée de formation d'un agent qui augmente, plutôt que le nombre d'agents formés.

Il faut absolument porter attention à la pénibilité et à la souffrance au travail que peuvent connaître les agents dédiés à des tâches polluantes ou fatigantes, voire exposés au danger.

Prenons acte que la prime départementale a été ramenée à de plus justes proportions, à la suite des préconisations de la Mission d'information et d'évaluation et peut-être du rapport de la Chambre régionale des Comptes.

Dans son rapport social 2010, la Ville se félicite que le rapport entre la rémunération brute moyenne des 10 % d'agents les mieux rémunérés et celle des 10 % d'agents les moins bien rémunérés demeure, en 2010, inférieur à 3, mais cette rémunération brute s’entend hors primes. Or, les primes impactent plus fortement les hauts salaires.

Mme BACHE.
Je voudrais féliciter l’Exécutif municipal de ne pas avoir sombré dans le dogme de la politique d'austérité et d'avoir choisi de maintenir l'emploi municipal.

La Ville a sorti de la précarité un grand nombre d'emplois, resserré l'éventail des rémunérations, augmenté les primes indiciaires et l’A.P.S.

L'action de la Ville n'a cessé de croître en raison, d'une part, des désengagements de l'Etat, d'autre part, de notre volonté de développer notre politique sociale et économique, sportive, environnementale, culturelle, etc.

C'est dans ce contexte que la qualité des services municipaux a réussi à augmenter, que ce soit en termes d'accueil ou en termes d'offre, mais une telle dynamique a ses limites si bien que la question des créations d'emplois dans des secteurs difficiles comme les parcs et jardins se pose de même que la présence de plus de personnel formé pour l'accueil des usagers dans les arrondissements.

Quelques situations restent à améliorer, celui des gardiennes d'école ou des personnes s'occupant des points école.

Ne pourrait-on pas étudier la possibilité de les employer, pour ceux qui le souhaite, à d'autres missions, comme la surveillance des parcs et

jardins ?

Des cas nous sont rapportés de personnes réussissant un concours qui attendent parfois plus d'un an, pendant que d'autres perdent le bénéfice de ce même concours.

Les premières victimes de la précarité et de la crise sont les femmes.

Dans notre Municipalité, les femmes représentent les trois quarts des emplois non titulaires et moins de la moitié des postes d'encadrement.

La seule solution passe donc par leur promotion.

Nous nous félicitons également de l'accès des femmes à l'ensemble des corps historiquement masculins. Désormais, presque un ingénieur des services techniques sur trois est une femme, contre seulement un sur cinq en 2005.

Je salue l'excellence de notre politique pour l'accès à l'emploi des personnes porteuses de handicap.

Quelle est la raison du nombre important d'accidents de travail et de maladies professionnelles qui représentent une absence sur dix ?

L'amélioration des conditions de travail passe aussi par le fait de ne pas passer sa vie dans les transports, et en particulier dans les transports en commun. Aussi, nous sommes particulièrement sensibles à l'ensemble des mesures que prend la Ville concernant le logement de ses agents.

Nous tenons à saluer l'augmentation de 4,5 % des jours de formation en 2010, d'autant que cette augmentation concerne davantage les femmes et la catégorie C.

M. BOUTAULT, maire du 2e arrondissement.
Le groupe des élus écologistes et apparentés se réjouit de la mise en œuvre rapide du rapport social de la collectivité.

Le maintien des effectifs est appliqué avec tant de zèle qu'il aboutit, en réalité, à une diminution du nombre de personnels en équivalent temps plein alors que notre collectivité continue à ouvrir de nouveaux équipements et à créer de nouveaux services.

Le personnel ne doit pas être la variable d'ajustement de notre politique d'investissement continu. La stabilité des effectifs doit s'entendre à périmètre égal.

Ouvrir de nouveaux équipements et offrir de nouveaux services nécessitent le recrutement d'un personnel spécialisé et diplômé, pas de personnes qui se voient, parfois contre leur gré, changer d'affectation.

Le redéploiement atteint ses limites, le personnel travaille dans des conditions de plus en plus difficiles, la tension est plus que palpable.

En mairie, seul, aujourd'hui, le recours aux emplois aidés pour la gestion du site internet, l'accueil des demandeurs de logement ou la permanence du secrétariat permettent d'assurer la continuité du service public municipal.

Rien d'étonnant, dans ces conditions, à ce que le taux global d'absence ait à nouveau augmenté en 2010 pour atteindre 11,54 %.

Cette dégradation des conditions de travail se traduit aussi par la persistance d'un nombre toujours trop élevé d'accidents.

Cette situation tendue n'est pas compensée par une politique salariale motivante qui permettrait, par exemple, à un nombre plus important d'agents de se loger à Paris.

Le gel par l'Etat du point d'indice de la fonction publique est la principale cause de cette politique de modération salariale.

En compensation, l'effort de la Ville qui attribue 16,8 % de ses logements sociaux aux personnels de la collectivité doit être poursuivi et même amplifié en direction des personnels astreints à être présents sur leur lieu de travail tôt le matin, comme les personnels de propreté ou le personnel des crèches. Cette compensation ne doit toutefois pas se substituer à la poursuite de la politique de rattrapage des bas salaires.

Le principal bon point relevé par le rapport concerne la politique du handicap, la Ville ayant dépassé en 2010, pour la première fois, l'objectif d'employer au moins 6 % de travailleurs handicapés.

La Ville doit cependant désormais faire porter ses efforts sur les catégories A et B.

Autre point positif relevé par le rapport : le nombre de jours de formation, qui a progressé en 2010 de 4,5 %. Néanmoins, on ne trouve aucun volet sur la formation au développement durable et la sensibilisation à l'environnement.

Il ne faut pas relâcher l'effort en matière d'accès du personnel féminin aux postes à responsabilité.

Mme BIDARD.
Ce compte administratif fait apparaître la maîtrise des dépenses de fonctionnement, et notamment de personnel.

Les plus orthodoxes s'en réjouiront donc mais le groupe Communiste et les élus du Parti de Gauche s'en inquiéteraient plutôt.

Si nous avons réussi à maîtriser nos dépenses de personnel en intégrant l'évolution du point d'indice l'année dernière, il faudra ces prochaines années améliorer les conditions de travail et d'emploi.

En tant que collectivité, en tant qu'employeur de plus de 50.000 travailleurs, Paris mène une véritable politique de l'emploi et doit assumer les choix financiers en rapport.

Aujourd'hui, un marché du travail sinistré et la politique inefficace menée par le Gouvernement conduisent à des résultats désastreux. A nous de montrer qu'il est possible de faire autrement.

Les femmes continuent à être discriminées, qu'il s'agisse de rémunération ou de responsabilité. Le droit du travail et les revendications salariales sont ignorées et soumises à un odieux chantage.

La Ville de Paris doit faire partie de ces forces qui démontrent qu'un autre chemin est possible, plus juste, plus solidaire. La Municipalité a mis en place un certain nombre de mesures qui vont dans ce sens.

La bonne santé financière de la Ville de Paris est à ce titre une opportunité.

Si les femmes représentent 55,5 % des personnels et si leur part dans les emplois de direction n'a cessé de progresser depuis 2009, la parité reste encore à conquérir.

Malgré nos efforts, la tendance à l'inégalité de la société et à l'exclusion à l'œuvre en général sur le marché du travail se retrouve à Paris.

Nous partageons l'objectif de la Municipalité de s'attaquer aux accidents et aux maladies professionnelles. Je ne peux que déplorer que la Droite s'attaque justement aux directions les plus touchées par les accidents, la pénibilité et les maladies, au titre d'un soi-disant absentéisme.

Oui l'absentéisme est un phénomène préoccupant, comme le relève le rapport social. Mais ne prenons pas les choses à l'envers. C'est la pénibilité, les flux tendus qui sont à l'origine de l'absentéisme.

Je trouve surprenant que le rapport social de la Ville additionne les absences dues aux accidents de travail, les congés bonifiés, ceux liés à la parentalité ou encore à des mouvements de grève.

Ne confondons pas une maîtrise des dépenses de personnel et la volonté de maîtrise à tout prix, sans prise en compte du contexte social et économique.

Aujourd'hui de nombreux emplois manquent à notre collectivité, qu'il s'agisse de la petite enfance, des médecins dans les centres de santé, de spécialistes également dans les centres de santé.

La légère baisse des effectifs de 2010 doit être enrayée.

A force de vouloir baisser ce que l'on appelle à tort le coût du travail, comme le fait le Gouvernement, l'emploi ne protège plus de la misère.

M. BERTHAULT.
L'intention qui aboutit à la présentation de votre rapport environnemental est louable bien qu'il soit regrettable que ce rapport soit réalisé plus de quatre ans après l'adoption du Plan climat de la Ville.

La Ville n'a fait qu'intégrer l'objectif de la loi de programme fixant les objectifs de la politique énergétique dans le cadre de son Plan Climat.

Avec - 2 % en 2010 depuis 2004, en ce qui concerne l'objectif de réduction de 25 % des émissions de gaz à effet de serre du territoire, voté dans le Plan Climat de 2007, l'effort de 23 % à réaliser à l'horizon 2020 est de taille.

Notre groupe ne peut néanmoins que déplorer que ce développement ne s'appuie pas plus sur l'énergie solaire.

La Ville avouait elle-même en décembre 2010 que les émissions de gaz à effet de serre des bâtiments municipaux étaient en croissance de 8 % par rapport à 2004.

Le développement du patrimoine municipal ne peut à lui seul justifier cet échec.

Notre groupe a souhaité à plusieurs reprises que la Ville nous fournisse une cartographie précise des lieux impactés.

Quand pouvons-nous l'espérer ?

S'agissant des rénovations thermiques engagées dans le secteur privé, on peut s'interroger sur l'efficacité du dispositif instauré par la Ville au regard de son coût : 171.000 euros en 2010.

Alors que l'année 2010 avait été consacrée comme l'année internationale de la biodiversité, la Ville n'aura pu présenter en Conseil avant 2011 les contributions recueillies dans le cadre du Livre Blanc de la biodiversité à Paris.

Les arbres sont souvent mis à mal par les projets d'aménagement qu'engage la Municipalité.

Nous serons vigilants sur le développement de la végétalisation du bâti.

Notre groupe avait d'ailleurs déposé au budget

2011 un vœu demandant que la végétalisation du bâti et des espaces publics soit fortement incitée.

Il convient de s'interroger sur la localisation des 43.600 mètres carrés de toiture végétalisée, mentionnés dans le rapport environnemental. Le Conseil devrait bénéficier d'une cartographie des sites concernés.

L'enjeu majeur demeure la baisse régulière de la consommation d'eau potable à Paris, qui peut apparaître comme une bonne nouvelle sur le plan environnemental mais implique une réflexion beaucoup plus poussée sur la nature de notre approvisionnement, sur notre politique d'investissement, sur la qualité des rejets en milieu naturel et sur l'avenir du réseau d'eau non potable.

Mme GASNIER.
La référence louangeuse du rapport environnemental à la réduction de la circulation automobile est optimiste.

Si le groupe centriste "canal historique" a voté le principe, les extensions comme le tracé sur les Maréchaux, et s'il est favorable aux transports en commun et aux circulations douces, nous ne sommes pas adeptes de l'embouteillage organisé et ne prenons pas pour seul critère la baisse du nombre de véhicules automobiles.

La qualité de l'air, qui s'apprécie à l'échelle de l'Ile-de-France, reste globalement, insatisfaisante.

C'est bien le périphérique qui est appelé à supporter une partie du report automobile, lié aux aménagements des berges.

Un indicateur n'apparaît pas dans ce rapport, à savoir l'utilisation en forte hausse des deux-roues motorisés, dont on sait la contribution à la pollution de l'air et dont le développement est l'un des effets les plus manifestes de votre politique.

La référence élogieuse à la réduction automobile surprend également en ce qu'elle s'arroge une place qui n'est pas tout à fait la sienne en terme de tonnes équivalent carbone.

Nul n'ignore que les immeubles constituent l'un des postes les plus émetteurs et des plus consommateurs en énergie.

54 % des Parisiens sondés en mars dernier sont mécontents de la propreté à Paris.

Mme PIGEON.
Les villes sont les premières concernées par les questions d'accès à l'eau et à l'énergie. A l'horizon de 2030, la consommation d'énergie dans les villes représentera 73 % du total de la consommation mondiale.

Les villes, dans ce dossier, sont en première ligne, avec une stratégie internationale coordonnée, parfois en avance sur les Etats.

2001, la Ville de Paris engage une politique de réduction de la circulation automobile ; 2007 : notre Conseil adopte un Plan climat exigeant ; 2008, Paris devient membre du groupe des 40 grandes villes qui luttent contre le changement climatique ; 2010 : pacte de Mexico.

La Ville de Paris ancre les pratique de sobriété et d'atténuation des impacts avec la baisse de la consommation en énergie et en eau dans les bâtiments et logements publics ou privés, l'amélioration de la gestion locale des déchets, l'entretien durable des équipements, des espaces verts, les éco-gestes, des marchés plus responsables.

Il s'agit de ramener progressivement la nature dans la ville, avec la création de dizaines d'hectares d'espaces verts, de jardins partagés, de toits végétalisés, etc. Il s'agit de la restauration de kilomètres de canaux et de la qualité de l'eau. Il s'agit de la restauration de trames bleues et de trames vertes à Paris, de la continuité écologique et donc de la restauration de la biodiversité.

Il s'agit aussi d'exploiter les ressources qu'offre la nature en termes d'impact positif, bien sûr, sur les gaz à effet de serre, sur la santé, mais également sur la qualité de vie. Dans le domaine des éco-techno-activités, la Ville concourt à l'échelle de la Région Ile-de-France à la création de plus de 112.000 emplois.

Le rapport 2010 montre que la qualité environnementale est conçue pour tous les habitants, quel que soit leur niveau de vie.

Mme GIBOUDEAUX, adjointe, rapporteure.
Le rapport environnemental 2010 marque une étape importante dans l'action environnementale accomplie par Paris.

C'est la première fois que nous disposons d'un document qui fait état de notre politique environnementale dans les domaines du logement, des équipements publics, des transports, des espaces verts, des marchés publics et de l'innovation économique.

Nous souhaitons que ce travail soit reproduit et enrichi chaque année avec de nouveaux indicateurs.

Le Plan biodiversité qui sera présenté au Conseil de Paris cet automne va permettre de disposer d'une connaissance approfondie et systématique de la nature à Paris.

Le rapport environnemental rend lisible la spécificité des services écologiques qui peuvent être évalués.

Les toitures végétalisées, 43.000 mètres carrés depuis 2005, lorsqu'elles sont bien conçues, rendent des services écologiques en termes de régulation des îlots de chaleur, de filtrage des eaux, de biodiversité et d'agrément esthétique.

Malheureusement, la reconnaissance de leur efficacité environnementale se heurte à l'absence de normes d'évaluation scientifiques et techniques et au fait que le service écologique n'est pas financièrement évalué et valorisé.

Des études scientifiques qui mesurent l'impact de la végétalisation des toitures sur le climat sont en cours ; il faudrait rapidement évaluer et prévoir les objectifs chiffrés à l'horizon 2020 si nous voulons minimiser l'impact du dérèglement climatique sur notre ville.

Un autre aspect absent de ce rapport mérite absolument d'être évalué, quantifié et de faire l'objet de mesures et de projets pilotés par la Municipalité : celui des risques environnementaux, qu'ils soient industriels ou naturels.

Devant l'incapacité de l'Etat à arbitrer en faveur de l'intérêt commun à long terme dans ce domaine, nous devons évaluer le risque nucléaire à Paris et en Ile-de-France et envisager les mesures utiles à la protection des populations.

Nous avons, vis-à-vis des habitants, le devoir de construire un plan susceptible de compenser en partie les carences prospectives l'Etat et du Gouvernement en matière de risques nucléaires.

La France est en train de manquer la mutation écologique de son industrie et de ses services. La divergence désormais radicale des orientations énergétiques respectives de l'Allemagne et de la France illustre bien que nous sommes à l'heure du choix.

Ce sont les collectivités territoriales qui doivent aujourd'hui faire l'effort pour ne pas rater le train de l'innovation écologique.

L'initiative prise par la Région et les collectivités locales d'Ile-de-France de créer une société d'économie mixte pour promouvoir les énergies renouvelables et l'isolation thermique des bâtiments est un exemple qu'il faudrait reproduire dans d'autres domaines de l'innovation économique.

Une authentique décentralisation donnerait de véritables moyens et la capacité politique d'engager enfin une véritable économie de l'intelligence.

M. GOUJON, maire du 15e arrondissement.
S'agissant du compte administratif de la Préfecture de police, la situation des investissements, et plus particulièrement des bâtiments de l'administration générale s'est améliorée en 2010, s'agissant des autorisations de programmes dont le taux d'individualisation est passé de 30 % en 2009 à près de 47 % en 2010.

En revanche, en ce qui concerne les investissements immobiliers de la Brigade des sapeurs pompiers, la situation s'est dégradée sur le plan du taux d'individualisation des autorisations de programmes.

En ce qui concerne les achats d'autres équipements, les engagements comptables sur les autorisations de programmes disponibles se sont élevées à près de 70%, en raison de la suppression de 3,3 millions d'AP lors de la DM2 en 2010. Quant au taux de mandatement des crédits de paiement, l'acquisition par la brigade de véhicules et d'engins lourds leur a permis de passer de 34 à 60 %.

En matière de charges de personnel, pour la première fois, il n'y a pas eu lors de la DM2 de transferts de plusieurs millions de l'article 921.12.11.

En ce qui concerne les agents de surveillance de Paris, la réduction du nombre de vacances d'emplois amorcée en 2008 s'est poursuivie, conformément aux engagements pris par le Préfet de police.

Cependant les crédits de personnel consommés ont été supérieurs de plus de 1,100 milliard d'euros par rapport à ceux inscrits au budget primitif de 2010, ce qui prouve bien que la dotation budgétaire initiale était insuffisante.

N'ayant reçu aucun crédit supplémentaire de la part de la Ville de Paris, la Préfecture de police a payé les salaires des agents de surveillance de Paris, en procédant à des redéploiements de crédit au sein du chapitre 921.

Et le même phénomène s'est produit pour les agents payés sur l'article 920.27, c'est-à-dire la police administrative.

La Ville compte sur l'excédent de fonctionnement du compte administratif pour que les dépenses de personnel obligatoires sous dotées au budget primitif soient financées par redéploiement de crédit.

La section de fonctionnement du budget spécial ayant en 2010 un excédent cumulé absolument dérisoire de 500.000 euros, la Ville doit nous expliquer comment elle va s'en sortir au mois prochain lors de la DM1.

Les crédits destinés à payer les sociétés d'enlèvement de véhicules, dont la charge incombe à la Ville, sont toujours insuffisants, ce qui oblige la Préfecture de police soit à augmenter les recettes des fourrières, soit à prendre des crédits sur ses moyens de fonctionnements courants afin de gérer la pénurie.

Si les dépenses de 2010 se confirment, il manquera cette année à la Préfecture de police 1,2 milliard d'euros, qu'elle devra trouver ailleurs que dans des crédits supplémentaires en provenance de la Ville de Paris.

La Ville a un intérêt financier majeur à ce que l'activité d'enlèvement de véhicules soit très soutenue puisque les recettes des fourrières abondent le budget spécial.

M. BARGETON.
Les comptes administratifs seront peut-être les derniers du genre.

Les comptes administratifs montrent la bonne gestion et le fait que la situation est bonne car nous respectons les priorités. L'effort de solidarité avec 1,4 milliard d'euros représente le quart du budget de fonctionnement.

A cet effort de solidarité s'ajoute une action déterminée en faveur de l'emploi. Pour la première fois, le taux de chômage parisien est inférieur au taux national.

L'objectif de 20 % de logements sociaux sera sans doute atteint avec une hausse de 16 % en 2010.

Avec 1,5 milliard euros, notre collectivité reste la première collectivité locale investisseuse de France, et de loin !

Je citerai 137 millions d'euros pour la poursuite du tramway mais aussi de belles réalisations d'aménagement de l'espace public comme la rue d'Avron ou la place de la Réunion dans le 20e.

Dans le domaine culturel, nous avons de grandes réalisations parisiennes avec la Gaîté lyrique, l'effort en faveur de la lecture publique, l'ouverture de la médiatique Marguerite Duras et celle de la bibliothèque Louise Michel (20e).

Nous préservons nos marges de manœuvre pour l'avenir, grâce à la maîtrise des charges de fonctionnement conjuguée à l'utilisation responsable de nos marges fiscales. En matière de dépenses de fonctionnement et de dépenses, il ne faut pas comparer des villes qui sont seulement des villes avec Paris qui est à la fois une ville et un département.

Le rattrapage effectué sur la fiscalité directe locale a permis également d'y contribuer. Du fait des droits de mutation, la charge de la dette est toujours bien inférieure aux autres grandes collectivités françaises et à l'Etat.

Nous avons à prolonger notre programme d'investissement, et la possibilité d'initier de nouveaux projets n'est pas en cause, notamment pour l'effort de rattrapage en faveur des arrondissements de l'Est parisien.

Le rapport de la C.R.C. met en évidence la réactivité de la gestion parisienne dans un cadre dégradé.

Les réformes de gestion, la déconcentration des enveloppes d'investissement d'intérêts locaux participent à l'amélioration et à la modernisation de la gestion parisienne.

Pourtant, les inquiétudes sont là :

- la baisse de la D.G.F., pour la deuxième année consécutive,

- les désengagements de l'Etat, constatés, là aussi, par la Chambre régionale des Comptes.

Allons-nous être victimes de notre bonne gestion ?

La péréquation, c'est une bonne chose ; c'est un objectif partagé. Mais il s'agit moins de péréquation que de s'en prendre à Paris, Le plan Marshall pour les banlieues annoncé à corps et à cris a sombré. Les inégalités territoriales explosent. Les quartiers en difficulté n'ont jamais été dans un tel état de déshérence.

C'est tout le contraire d'une péréquation. L'Etat se retire de la politique de la ville. Il s'agit de renflouer les caisses d'un Etat impécunieux. La politique fiscale du Gouvernement de la Droite explique le tiers du déficit que nous constatons.

Lutter réellement contre les inégalités, faire vraiment la péréquation, nécessite de refondre les finances locales, et notamment cette taxe d'habitation. Au lieu de cela, les parlementaires de la majorité participent à ce qui s'apparente à un hold-up pour Paris.

Les marges de manœuvre maintenues grâce à une gestion sérieuse attirent les convoitises de ceux qui ont mis l'Etat en faillite.

M. GAUDILLÈRE, adjoint, rapporteur.
Ce débat a un immense mérite, puisqu'il permet aux Parisiens, à travers leurs élus, de se faire rendre des comptes sur la manière dont leurs contributions ont été utilisées en 2010.

Ce débat est l'occasion pour moi de souligner, pour la troisième fois dans cette mandature, le respect de nos engagements en dépenses, en recettes et sur les grands équilibres budgétaires.

L'effort de solidarité a progressé, en 2010, de presque 6 %, c'est-à-dire un pourcentage très supérieur à la progression de l'ensemble du budget.

Notre volonté de solidarité francilienne s'est exprimée par une progression de presque 3 % de notre contribution au S.T.I.F.

S'agissant de l'investissement, on retrouve ce qui est notre priorité cardinale depuis dix ans : le logement social, avec 330 millions d'euros, mais aussi, entre autres, les 145 millions du tramway, les 200 kilomètres de pistes cyclables et les 530 places de crèches.

La moyenne annuelle des dépenses d'investissement sur 2008, 2009 et 2010 a été de 1,509 milliard, c'est-à-dire 25 % de plus que dans la mandature précédente et 110 % de plus que la mandature où vous étiez adjoint aux Finances, Monsieur LEGARET.

Nos investissements ne sont en rien des investissements de prestige.

En matière de recettes, nous avons enregistré deux éléments positifs :
- d'abord, des rentrées majorées au titre des décisions fiscales de la fin de 2009. L'augmentation des impôts directs a été très exactement de 8 %.

- deuxièmement, les droits immobiliers ont heureusement augmenté sans hélas retrouver tout à fait le niveau antérieur de 2007.

Les dotations de l'Etat ont reculé en 2010 de 19 millions d'euros.

Le rapport de la C.R.C. relève une diminution des dotations de l'Etat, un transfert des compétences sans transferts équivalents de recettes et une restriction de l'autonomie locale en matière de fixation des taux.

Au total, ces dotations reculent de 19 millions, soit un point de fiscalité locale.

En 2010 plus encore qu'auparavant, nous avons veillé à éviter tout dérapage des dépenses de fonctionnement : les charges représentant le coût de services n'ont progressé que de 1,5 %, c'est-à-dire à peine l'inflation ; la masse salariale, qui représente 1/3 de nos dépenses, n'a augmenté que de 2,2 %, l'ensemble des subventions est resté globalement identique à 2009.

Cet effort considérable de prudence nous a permis de dégager une épargne importante affectée au financement de l'investissement.

La croissance des droits immobiliers n'est pas affectée aux dépenses de fonctionnement, ce qui serait effectivement dangereux, mais est consacrée à l'investissement.

La réglementation ne nous permettrait pas, à supposer que nous en ayons l'intention, de constituer la moindre cagnotte. L'excédent de notre budget de fonctionnement est affecté exclusivement à l'investissement.

Non seulement Paris reste l'une des villes les moins endettées de France (41 % contre 83 % en moyenne pour les autres) mais elle est aussi l'une de celles qui empruntent le moins cher (2,2 %).

J'identifie trois tendances lourdes de notre budget :

- premièrement, une croissance très dynamique des dépenses sociales, c'est-à-dire de 1/4 de nos dépenses de fonctionnement ;

- deuxièmement, le désengagement de l'Etat qui pèsera de plus en plus lourd.

- troisièmement, enfin, les péréquations auxquelles nous sommes favorables sur le principe mais dont l'impact, sans doute très important sur les finances parisiennes, doit être pris en compte.

Cette situation nous impose donc beaucoup de prudence.

Si un plan de rigueur n'est pas à l'ordre du jour, la politique de prudence est plus que jamais à l'ordre du jour.

Mme ERRECART, adjointe, rapporteure.
Le débat organisé autour de ce rapport social valorise notre action en faveur des personnels.

Ce rapport montre nos grands choix : la solidarité, en accueillant les travailleurs handicapés au-delà des obligations légales, en développant l'accès à une prévoyance santé, en permettant à des agents de la Ville d'accéder au logement social à Paris ou dans la première couronne, ou encore en accueillant en insertion des jeunes et des contrats aidés.

Ce rapport montre notre sens des responsabilités, vis-à-vis de l'avenir des agents et de la collectivité, avec la stabilité des emplois, anticipant les difficultés à venir.

Il montre aussi un sens de l'avenir, avec l'effort en matière de formation.

Il montre notre ambition de justice sociale, avec le traitement de l'égalité professionnelle, notre politique de rémunération qui privilégie les plus basses rémunérations.

La hiérarchie des salaires est communiquée toutes primes comprises.

Ce rapport confirme aussi notre souci constant de transparence.

J'ai bien entendu les souhaits de Mme BACHE, MM. BROSSAT et BOUTAULT : plus d'emplois dans certains domaines, des emplois complétés pour

les agents employés à temps partiel, moins d'accidents du travail, moins d'absences et pas d'accroissement de la pénibilité.

Sur tous ces sujets, nous persévèrerons.

Nous nous sommes donnés comme objectif de réduire de 10 % les absences compressibles sur deux ans.

Nous espérons cette année conclure avec les partenaires sociaux un accord sur la santé et les conditions de travail à la Ville.

Nous souhaitons aussi renforcer la qualité du management.

Des groupes de travail se réunissent pour examiner toutes nos possibilités de compléter les temps partiels, qu'il s'agisse des points d'école ou des caisses des écoles.

M. BAUPIN, adjoint, rapporteur.
Il existe des pollutions et des consommations énergétiques. L'objectif est bien de montrer l'évolution et comment la politique municipale permet d'améliorer cette situation.

La demande de M. BERTHAULT qu'il puisse y avoir une cartographie de la biodiversité est une bonne idée, ainsi que les propositions de Mme GIBOUDEAUX sur la prise en compte des risques et la vulnérabilité de la Ville.

Que les émissions de gaz à effet de serre du territoire aient baissé de 2 %, entre 2004 et 2009, alors que le Plan Climat n'a été adopté qu'à la fin de l'année 2007 est un signal plutôt positif.

C'est une évolution qui démarre.

L'action de la Ville, en ce qui concerne les transports, en ce qui concerne le bâti, la question énergétique, l'éclairage public, la biodiversité, les déchets, l'eau, toutes ces politiques permettent d'aller vers une amélioration de la situation environnementale.

Je n'en dirai pas autant des politiques de l'État.

La politique municipale menée depuis 10 ans a permis de réduire de 25 % la circulation automobile, mais elle n'a pas permis de faire évoluer le parc automobile car ce n'est pas une décision qui incombe à la Municipalité.

Aujourd'hui, la France va être condamnée par la Cour européenne de justice pour la pollution aux particules fines, parce que les politiques nationales n'ont pas permis de réduire la part du diesel et la part des véhicules diesel.

De même, sur la question du solaire, venir dire, quand on soutient le Gouvernement actuel qui a modifié les réglementations en matière de solaire pour modifier les tarifs d'achat cassant ainsi les capacités de développer une politique de développement du photovoltaïque, que la politique municipale serait insuffisante, c'est se moquer du monde.

Nous souhaitons avoir un cadre stable et favorable au développement des énergies renouvelables.

S'agissant de la rénovation thermique des logements et notamment dans le privé, le dispositif "copropriétés : objectif climat" et l'O.P.A.T.B. sur le 13e arrondissement sont des dispositifs insuffisants mais le Grenelle de l'Environnement, qui devait permettre d'aider à la rénovation thermique des logements, certes, a permis de mettre en place l'éco-PTZ, mais celui-ci n'est quasiment pas applicable sur le territoire parisien, car il concerne surtout les pavillons.

Nous essayons d'inventer des dispositifs innovants avec la Région Ile-de-France.

Les collectivités locales, aujourd'hui, sont à la pointe de la lutte contre le dérèglement climatique et contre les problèmes environnementaux plus que les Etats. Plus on accordera de compétences aux collectivités pour agir, plus on sera en capacité d'avoir des résultats plus importants.

(Mme STIEVENARD, adjointe, remplace M. le Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

2011 DF 30 Compte administratif d'investissement et de fonctionnement de la Ville de Paris de 2010.

Le projet de délibération DF 30 est adopté à main levée.

2011 DF 34 Compte de gestion d'investissement et de fonctionnement de la Ville de Paris de 2010.

Le projet de délibération DF 34 est adopté à main levée.

2011 DF 31 Compte administratif des états spéciaux des arrondissements de 2010.

Le projet de délibération DF 31 est adopté à main levée.

2011 DF 32 Compte de gestion des états spéciaux des arrondissements de la Ville de Paris de 2010.

Le projet de délibération DF 32 est adopté à main levée.

2011 DILT 16 - DF 7 Compte administratif du budget annexe du Service Technique des Transports Automobiles Municipaux de 2010.

Le projet de délibération DILT 16 - DF 7 est adopté à main levée.

2011 DILT 26 - DF 8 Compte de gestion du budget annexe du Service Technique des Transports Automobiles Municipaux de 2010.

Le projet de délibération DILT 26 – DF 8 est adopté à main levée.

2011 DPE 18 - DF 3 Compte administratif du budget annexe de l'assainissement de 2010.

Le projet de délibération DPE 18 – DF 3 est adopté à main levée.

2011 DPE 19 - DF 5 Compte de gestion du budget annexe de l'assainissement de 2010.

Le projet de délibération DPE 19 – DF 5 est adopté à main levée.

2011 DPE 20 - DF 4 Compte administratif du budget annexe de l'eau de 2010.

Le projet de délibération DPE 20 – DF 4 est adopté à main levée.

2011 DPE 21 - DF 6 Compte de gestion du budget annexe de l'eau de 2010.

Le projet de délibération DPE 21 – DF 6 est adopté à main levée.

2011 DEVE 60 - DF 9 Compte administratif du budget annexe du fossoyage de 2010.

Le projet de délibération DEVE 60 – DF 9 est adopté à main levée.

2011 DEVE 61 - DF 10 Compte de gestion du budget annexe du fossoyage de 2010.

Le projet de délibération DEVE 61 – DF 10 est adopté à main levée.

2011 PP 26 Compte administratif du budget spécial de la préfecture de police de 2010.

Le projet de délibération PP 26 est adopté à main levée.

2011 PP 25 Compte de gestion du budget spécial de la préfecture de police de 2010.

Le projet de délibération PP 25 est adopté à main levée.

2011 SG 169 Approbation du rapport social (exercice 2010).

2011 SG 163 Approbation du rapport environnemental (exercice 2010).

Il n'y a pas de vote sur le rapport social, non plus que sur le rapport environnemental.

(La séance, suspendue à 10 h 55, est reprise à 11 h sous la présidence de Mme STIEVENARD, adjointe).

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE.

S'agissant du fonctionnement, la gestion 2010 se caractérise par un très léger excédent pour la deuxième année consécutive, ce qui montre des efforts de gestion.

Depuis plusieurs années, donc, le budget de la Préfecture de police se traduit par une modération budgétaire très forte puisque son budget n'a augmenté que de 1 % en part Ville.

En 2010, le compte administratif par rapport à la section de fonctionnement montre une modération des dépenses très forte.

Le niveau de consommation des crédits dépasse 99 %, ce qui est exceptionnel.

Ce léger excédent est donc le fruit d'un pilotage budgétaire très vigilant.

Les dépenses de personnels ont augmenté de 2,5 % par rapport à l'an dernier du fait du recrutement d'A.S.P. qui était une priorité et du fait du recrutement par la B.S.P.P. du groupement des appuis.

Les dépenses de fonctionnement courant diminuent très significativement de 3,86 %.

S'agissant des recettes, certaines prévisions ont pu être un peu optimistes, notamment en matière de fourrière et de scellés judiciaires. Comme l'a constaté la Chambre régionale des Comptes nous devrons poursuivre les ajustements budgétaires en 2011 et la Préfecture de police a proposé de profiter du fait que l'Etat ait remboursé à la Ville de Paris et ait pris en charge le financement du S.T.I.C. pour poursuivre cet ajustement structurel.

Après plusieurs années de programmes qui avaient été bouleversés par des questions de marché ou de retard dans les grandes opérations immobilières, ce retard est totalement résorbé en 2010, ce qui permet de ramener l'excédent cumulé des années antérieures à 7,8 millions d'euros. Les travaux immobiliers ont fortement avancé, notamment pour la caserne Masséna et la caserne Champerret.

Au total, les investissements immobiliers ont progressé de 15 % l'an dernier, de même que pour les matériels de la B.S.P.P.

2011, DASCO 32 - Subvention (5.000 euros) à l'association Fédération de Paris de la Ligue de l'Enseignement Paris (19e) pour le dispositif parisien Lire et faire lire.

Le projet de délibération DASCO 32 est adopté à l'unanimité à main levée.

2011, DASCO 80 - Subvention exceptionnelle à la Caisse des écoles du 18e arrondissement. Montant : 640.000 euros.

2011, DASCO 81 - Subvention exceptionnelle à la Caisse des écoles du 4è arrondissement. Montant : 450.000 euros.

Le projet de délibération DASCO 80 est adopté à main levée.

Le projet de délibération DASCO 81 est adopté à main levée.

Vœu n° 1 déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif au recrutement d'enseignants non titulaires par le Rectorat via Pôle Emploi le 26 mai 2001.

Le vœu n° 1 est adopté à main levée.

Vœu n° 2 déposé par le groupe PSRGA relatif au classement en ZEP des écoles Alain Fournier, Maurice d'Ocagne et Maurice Rouvier (14e).

(M. DAGNAUD, adjoint, remplace Mme STIEVENARD, adjointe, au fauteuil de la présidence).

Le vœu n° 2 avec un avis favorable de l'Exécutif est adopté à main levée.

Vœu n° 3 déposé par le groupe EELVA relatif à l'application Base-élèves dans les écoles du 1er degré.

Le vœu n° 3 avec un avis favorable de l'Exécutif est adopté à main levée.

Vœu n° 4 déposé par le groupe EELVA relatif à la vidéosurveillance dans les établissements scolaires.

Le vœu n° 4 amendé est adopté à main levée.

Vœu n° 5 déposé par le groupe PCF/PG pour l'arrêt du gel des concours de recrutements des professeurs de la Ville.

Le vœu n° 5 est retiré.

2011, DJS 343 - Signature d'un marché article 30 relatif à la gestion du centre d'animation Marc Sangnier (14e).

Le projet de délibération DJS 343 est adopté à main levée.

2011, DFPE 15 - Signature de deux avenants avec l'association l'Arbre Bleu (18e), gestionnaire d'un lieu d'information et d'un lieu d'accueil enfants parents pour l'attribution de deux subventions au titre de l'année 2011. Montant total : 112.994 euros.

Le projet de délibération DFPE 15 est adopté à main levée.

2011, DFPE 134 - Signature d'un avenant n°2 à la convention passée avec l'Association Familiale Catholique Saint Pierre - Saint Dominique pour l'attribution d'une subvention. Montant : 57.046 euros.

Le projet de délibération DFPE 134 est adopté à main levée.

Vœu n° 6 déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à l'accueil des enfants dans les établissements d'accueil de jeunes enfants (EAJE).

Le vœu n° 6 avec un avis défavorable est rejeté.

2011, DJS 111 - Signature d'une convention avec l'Evolution Sportive et Culturelle du XVe pour l'attribution d'une subvention. Montant : 27.000 euros.

Le projet de délibération DJS 111 est adopté à main levée.

2011, DFPE 337 - Approbation de la signature du contrat enfance jeunesse entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Paris et la Ville de Paris (2011-2014).

Le projet de délibération DFPE 337 est adopté à main levée.

(La séance, suspendue à 13 h 20 est reprise à 14 h 50, sous la présidence de M. le Maire de Paris).

Questions d'actualité.

I - Question d'actualité de M. GOUJON au nom du groupe U.M.P.P.A. relative à la légalisation du cannabis.

M. GOUJON, maire du 15e arrondissement.
Le vote par la majorité municipale de l'ouverture de salles de shoot à Paris constituait le préalable à l'organisation par l'Etat de la production et de la vente de haschisch.

La vente libre du cannabis est la proposition défaitiste d'un de vos proches, qui plus est ancien Ministre de l'Intérieur.

Certes, légaliser et donc légitimer, justifier et, in fine, encourager l'usage de stupéfiants ne fait pas l'unanimité dans vos rangs.

Briserez-vous avec M. VAILLANT le tabou de l'interdit, dont on sait pourtant qu'il incite au moins la moitié des jeunes non consommateurs à renoncer et croyez-vous que, parce que la lutte contre les stupéfiants est difficile, il faille l'abandonner ? Ne pensez-vous pas, au contraire, que si la consommation est légalisée, elle augmentera, car son accès sera plus facile et son coût réduit ? Etes-vous prêt à prendre le risque d'atteindre des chiffres identiques à ceux du tabac ou de l'alcool ? Faites-vous l'impasse sur l'attrait pour les organisations criminelles du commerce parallèle des produits licites comme les cigarettes et sur leur capacité à se tourner vers d'autres trafics ou vers les mineurs ?

Ne voyez-vous pas le paradoxe d'accroître la disponibilité d'un produit dont la dangerosité est de plus en plus avérée, au moment même où la politique globale menée par la France sous tous les Gouvernements quelle que soit leur couleur politique, associant étroitement prévention, soin, réduction des risques et application ferme de la loi, a permis de réduire de façon sensible, le nombre des expérimentateurs de cannabis ?

Mme EL KHOMRI, adjointe.
La question du statut du cannabis dans notre pays me semble excéder très largement les prérogatives et les compétences de notre collectivité.

Le problème de la consommation de cannabis se pose avec une intensité qui n'a jamais été aussi importante qu'aujourd'hui.

Il me semble absurde de demander à un Exécutif municipal de prendre position sur ce sujet. Reposez votre question à l'Assemblée nationale.

Votre procès en laxisme est bien mal inspiré, émanant d'une majorité dont la décennie passée au pouvoir aura correspondu à l'explosion du nombre de consommateurs réguliers et à une forme de faillite policière et sanitaire.

Dans un pays qui compte plus de 4 millions de consommateurs et plus de 12 millions

d'expérimentateurs d'une substance, loin d'être anodine pour la santé, il ne me semble ni illogique ni dangereux de questionner une législation qui met hors-la-loi un cinquième de la population.

D'autres pays européens ont engagé cette réflexion, optant pour des solutions différentes des nôtres, dont il serait audacieux de dire qu'elles sont moins efficaces.

Le débat sur le statut du cannabis est légitime.

Nous poursuivons tous le même objectif : une baisse de la consommation de cannabis pour améliorer la santé et la sécurité.

M. LE PRÉFET DE POLICE.
Puisque j'ai entendu Mme EL KHOMRI qui parlait de faillite policière, je me sens un peu concerné.

Dans cette affaire, les services de police n'ont pas à commenter la loi ni à la modifier.

Le plan drogue lancé dès octobre 2007 est aujourd'hui appliqué dans les trois départements et il est un peu exagéré de parler de faillite policière.

S'agissant de la légalisation, il ne nous appartient pas de décider.

Le plan drogue n'est pas la recherche du tableau de chasse, c'est tout simplement la nécessité de faire que les gens vivent mieux, notamment dans les halls d'immeuble.

Il y a fort à parier que s'il y a légalisation, il y aura à l'image du tabac des trafics sur des mauvais produits.

A l'heure actuelle, au-delà du cannabis, d'autres drogues sont présentes : cocaïne sous forme de crack, l'héroïne ou les drogues de synthèse.

Les trafiquants sont multicartes.

S'agissant de la prévention, nous ne sommes pas restés bras ballants à la Préfecture de police dans le cadre du contrat parisien de sécurité.

Il ne nous appartient pas à nous, Préfecture de police, de prévoir la politique sanitaire, mais on peut s'y associer avec intelligence.

S'agissant du cannabis, la teneur en T.H.C. est de plus en plus inquiétante, que les produits soit cultivés de façon naturelle comme autrefois ou en serre, voire de manière bio.

Il y a là un véritable danger, notamment pour les enfants et les adolescents.

M. GOUJON, maire du 15e arrondissement.

Dès lors qu'un maire d'arrondissement lance le débat, souffrez que les autres maires d'arrondissement aussi puissent donner leur point de vue.

Vous répondez que c'est un débat qu'il faut avoir à l'Assemblée nationale mais on peut l'avoir ici aussi, d'autant plus que c'est l'un d'entre vous, et pas des moindres, qui l'a lancé.

Le combat de la drogue n'est pas perdu, dans ce pays, bien au contraire d'ailleurs, parce que le niveau de la consommation de cannabis a retrouvé celui de 2002 et qu'il baisse depuis 2003.

Nous aurions aimé que l'ensemble des forces politiques de notre Conseil puissent soutenir la politique menée par tous les gouvernements, de gauche comme de droite, de prévention, de soins, de réduction des risques, menée contre le cannabis.

M. LE MAIRE DE PARIS.
Ayons la modestie, de temps en temps, de nous comporter en Assemblée locale.

M. VAILLANT est parlementaire. Il y a des instances parlementaires.

Entre amis proches, on peut avoir parfois des appréhensions de sujets de fond, compliqués, qui ne sont pas identiques.

Lorsque M. PASQUA était Ministre de l'Intérieur, il avait recommandé que soit ouvert un grand débat sur la question. Malheureusement, il n'a pas été entendu et le mérite principal du rapport de M. VAILLANT, c'est de demander que s'ouvre un grand débat national sur ce sujet.

La société française a besoin d'un débat sans tabou, complet sur ce sujet.

Le statu quo n'est absolument pas satisfaisant.

Je considère ce sujet comme un sujet de santé publique et c'est pourquoi je serais peut-être moins catégorique que mon ami Daniel VAILLANT sur les solutions qu'il préconise, notamment en matière de légalisation.

En revanche, je me demande s'il ne vaudrait pas mieux que nos forces de police soient consacrées à autre chose qu'à réprimer les fumeurs de joints.

Je souhaite effectivement qu'il y ait un grand débat sur ce sujet à l'Assemblée nationale et au Sénat.

Je ne vois pas assez dans la presse actuellement sur ce sujet de vraies analyses complètes des expériences étrangères dont certaines sont des échecs, d'autres comportent des éléments de réussite. Nous devrions procéder à une évaluation

beaucoup plus approfondie de toutes les expériences étrangères.

II - Question d'actualité posée par le groupe Centre et Indépendants à M. le Maire de Paris relative au personnel des crèches parisiennes.

Mme BRUNO.
Le conflit qui oppose le personnel des crèches parisiennes à la Municipalité n'a que trop duré.

Une étude de la D.R.E.E.S. indique que Paris est la ville la moins bien lotie en offre d'accueil d'enfants de moins de 3 ans, même si les moyens ont indéniablement été mobilisés avec la création de 4.500 nouvelles places de crèche sous votre seconde mandature.

Vous ne semblez pas parvenir à remédier à la pénurie des personnels et à la dégradation des conditions d'accueil des enfants. La gestion à flux tendu des personnels se traduit par un sous-effectif récurrent, alors que l'absentéisme atteint un chiffre record de 17 %, entraînant fermetures intempestives d'établissements, recours aux personnels techniques, d'entretien et de direction pour assurer l'encadrement des enfants ou encore réduction de l'amplitude horaire, sans oublier la mise en œuvre des projets pédagogiques, jetée aux oubliettes.

A ces problèmes structurels, se greffent de légitimes préoccupations en termes de reconnaissance professionnelle et de rémunération.

Des réponses exhaustives doivent être apportées au plus vite.

La Mairie vient de proposer la création de 126 postes d'agents titulaires supplémentaires, une meilleure organisation des 475 personnels remplaçants, ainsi qu'une amélioration de la formation continue pour les agents. Promesses alléchantes mais très insuffisantes au regard des besoins urgents.

Une politique de recrutement au long terme de personnels des crèches, ainsi qu'une véritable gestion des ressources humaines sont-elles envisagées ?

Cette réorganisation des personnels se résumera-t-elle à autant de redéploiement ?

Ces personnels sont d'ores et déjà affectés à des crèches en manque d'effectif, qu'on ne peut dépouiller au profit d'autres établissements.

Quel plan précipitamment concocté sera mis en œuvre pour la formation continue des agents ?

Comment comptez-vous fidéliser le personnel des crèches dont la profession est en proie à une rotation et une défection considérables ? Si la création de places doit indispensablement s'accompagner d'un accroissement du personnel, il faut également leur donner l'envie de rester. Quelles mesures favoriseront l'attractivité de postes qui souffrent d'une concurrence du secteur privé, plus rémunérateur, et d'un éloignement pesant du domicile, souvent situé en banlieue ?

M. NAJDOVSKI, adjoint.
Depuis le mois de janvier, un dialogue approfondi a été mené avec les représentants des personnels, afin de trouver des solutions permettant de faire face aux difficultés auxquelles sont confrontées les équipes, dans un contexte marqué par une forte croissance du parc des équipements municipaux et également par une pénurie nationale de personnels formés.

Ce dialogue a permis d'identifier les besoins et d'établir un calendrier de discussion avec l'accord des syndicats.

Dès le mois de février, plusieurs mesures en faveur des responsables d'établissement furent mises en œuvre :

- revalorisation indemnitaire ;

- simplification des tâches administratives ;

- affectation de 30 agents préalablement formés pour épauler les responsables des crèches sans adjointes.

En dépit de ces avancées, l'intersyndicale a appelé à la grève au début du mois de mai pour créer un rapport de force. Le fonctionnement des établissements municipaux a, depuis, été perturbé par huit journées de grève.

Tout en regrettant cette méthode préjudiciable, la Ville a poursuivi et approfondi le dialogue avec les organisations syndicales débouchant sur des nouvelles propositions :

- remplacement de l'actuelle prime d'assiduité par une prime petite enfance ;
- renforcement du volant des personnels remplaçants.

Nous aurons une évaluation de la mise en œuvre de ces mesures dès l'automne. La Ville a proposé trois autres mesures pour améliorer les conditions de travail et de vie des agents, et également les fidéliser :

- doublement des attributions de logement du parc social de la Ville en faveur des personnels de la petite enfance ;

- amélioration de l'offre de formation continue pour enrichir les parcours professionnels des agents.

- revalorisations en faveur des autres responsables d'établissements, revalorisation complémentaire de 480 euros par an du régime indemnitaire des responsables de haltes-garderies, crèches familiales et jardins d'enfants.

Dans un contexte budgétaire contraint, cet ensemble de mesures, qui représente tout de même 6,5 millions d'euros par an, constitue un effort inédit de la Ville.

Malgré tout, un nouveau préavis de grève a été déposé pour demain, mardi 21 juin. Mais nous recevrons à nouveau les organisations syndicales, avec la volonté de trouver une solution efficace et pérenne.

Mme BRUNO.
La création de 126 postes de titulaires est une bonne chose mais c'est insuffisant et vous ne proposez rien en profondeur pour fidéliser le personnel.

Vous me répondez de façon administrative : chiffres, primes, redéploiement, mais c'est de la reconnaissance, de la considération et surtout de l'écoute que ces personnels attendent.

M. LE MAIRE DE PARIS.
Vous nous demandez plus que les 126 embauches que nous avons prévues, alors que vous ne cessez, à travers toutes les séances, de nous demander de réduire le personnel. Un peu de cohérence !

III - Question d'actualité posée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés à M. le Maire de Paris, relative au désengagement social de l'Etat.

M. FÉRAUD, maire du 10e arrondissement.
La solidarité est le premier budget de la Ville de Paris. Elle y consacre chaque année un peu plus de 2 milliards d'euros, en hausse de 70 % depuis 2001.

A l'inverse, l'Etat n'assume pas ses responsabilités, et le désengagement social de l'Etat atteint ainsi aujourd'hui des niveaux sans précédent, dont Paris, en particulier, est victime.

La contribution de l'Etat au titre de la politique de la ville est passée de 1,4 million d'euros en 2009 à 1,1 million d'euros en 2010 et à 700.000 euros en 2011. Cela représente donc 50 % de crédits en moins en deux ans.

Pour prendre l'exemple du 10e arrondissement, la baisse totale des crédits atteint cette année 70 %.

Certes, pour 2011, la Préfecture de Paris propose, en compensation, de créer des postes d'adultes relais, ce qui ne peut remplacer les projets portés par les associations.

Alors que l'Etat, seul compétent en matière d'hébergement d'urgence, diagnostique lui-même 13.000 places manquantes en région parisienne, le Gouvernement réduit cette année d'un quart sa contribution au Samu social et préconise une baisse quotidienne de 3.500 prises en charge.

Ce sont autant de personnes à la rue et une situation qui sera d'autant plus dramatique qu'il manque déjà plusieurs milliers de places d'accueil pour les demandeurs d'asile en Ile-de-France.

S'agissant des 1.600 mineurs isolés étrangers, l'Etat ne leur consacre que 3 millions d'euros, quand la Ville mobilise, elle, 70 millions d'euros.

Mme TROSTIANSKY, adjointe.
Les conséquences des orientations actuelles de l'Etat en matière d'hébergement d'urgence sont désastreuses. L'Etat a décidé de mettre en place une politique du logement, d'abord pour lutter contre les phénomènes de pauvreté. L'intention paraît méritoire, mais en réalité, il s'agit de supprimer l'hébergement des plus exclus pour le remplacer par des résidences sociales qui engagent les budgets des départements.

La politique de la casse sociale du Gouvernement continue.

D'ici la fin de cette année, le Préfet de Région a ordonné au Samu social d'organiser la suppression de 2.300 nuitées hôtelières à Paris, sur les 9.400 actuelles. Cela veut dire que 800 familles avec des enfants se retrouveront à la rue.

Pour dénoncer cette situation, notre collectivité a engagé une procédure contentieuse contre l'Etat. Beaucoup de collectivités franciliennes partagent notre détermination.

Mme STIEVENARD, adjointe.
M. FÉRAUD a raison d'insister sur l'urgence sociale et l'impérieuse nécessité de rétablir la solidarité nationale fort malmenée par le Gouvernement.

Concernant la politique de la ville, nos quatorze quartiers ont connu de réels changements depuis dix ans. Pour autant, les équilibres restent fragiles et les tensions s'accentuent avec la crise et l'afflux considérable de personnes en errance.

La Ville maintient son investissement dans les actions associatives.

Encore faut-il que l'Etat reste à nos côtés. Hélas, la baisse de 20 % des crédits nationaux menace la poursuite d'actions de terrain indispensables. Récemment, des maires de tous bords politiques ont

à nouveau alerté sur l'urgence d'assurer l'efficacité et la durabilité des politiques urbaines.

Les 35 postes supplémentaires d'adultes relais sont une bonne chose, mais l'Etat décroche sur la réussite éducative et l'enveloppe des subventions aux associations est en baisse de 50 % en moyenne sur deux ans. C'est autant de moins pour la culture, le lien social, le sport, la prévention, le soutien à la parentalité.

Nous demandons le réexamen en urgence des situations associatives critiques et la mobilisation de crédits supplémentaires pour les quartiers parisiens.

IV - Question d'actualité du groupe EELVA relative à l'équilibre économique du projet Autolib' et à sa pertinence écologique.

M. BOUTAULT, maire du 2e arrondissement.
Un rapport du Conseil d'analyse stratégique sur la voiture électrique met en doute la pertinence écologique des motorisations à propulsion électrique et qualifie de véhicule propre le seul véhicule hybride.

Outre la production nucléaire de l'électricité, l'absence de filières de recyclage pose problème.

Pour les experts ayant mené l'étude, la rentabilité économique d'Autolib ne pourra être atteinte que si l'opération enregistre 200.000 abonnements et si les véhicules sont en utilisation payante au moins sept heures par jour toute l'année.

C'est effectivement le seul scénario, pourtant peu probable, qui a été retenu par le syndicat mixte. Or, le C.A.S. qui a mené des études comparatives constate que, dans les villes qui exploitent une flotte de véhicules électriques en libre service, le temps moyen d'utilisation quotidien n'excède pas une heure.

L'hypothèse d'une utilisation sept heures par jour est d'autant moins probable que le temps de recharge des batteries des véhicules risque d'être prolongé en hiver par l'impact du chauffage dont la puissance est équivalente à la station de recharge elle-même.

Dans l'hypothèse la plus probable, le bilan d'Autolib serait donc largement négatif et coûterait, toujours d'après le C.A.S., plus de 60 milliards d'euros par an. Il semble que de plus en plus de communes refusent de participer au syndicat mixte et que le Préfet lui-même rechigne à entériner la création d'un syndicat mixte ouvert, permettant l'adhésion des communes.

Le groupe EELVA aimerait savoir si le calendrier d'implantations des stations Autolib est confirmé et si les constructeurs seront bien en mesure de proposer un parc de 3.000 à 4.000 voitures électriques, comme prévu d'ici l'année prochaine.

Les élus écologiques souhaiteraient également savoir si Bolloré, l'exploitant, assumera les pertes probables jusqu'à 60 milliards d'euros tous les ans ou si cette charge incombera aux collectivités membres du syndicat mixte.

L'autopartage est une bien meilleure solution car n'entraînant ni investissement d'infrastructure, ni frais de dégradation ou de personnels.

Dans un contexte de rigueur budgétaire, il serait plus sage de réorienter le projet vers un système d'autopartage, plus facile à exploiter et répondant mieux aux enjeux écologiques de notre cité.

Mme LEPETIT, adjointe.
Le rapport du Conseil d'analyse stratégique évoqué préconise uniquement des améliorations pour les moteurs thermiques ou le développement des véhicules hybrides, donc des moteurs qui restent polluants.

Je ne crois pas que le statu quo, en matière de pollution automobile, soit possible.

Le véhicule électrique constitue un premier pas en limitant les émissions de gaz à effet de serre mais également celles de polluants de proximité, source de nombreuses maladies respiratoires.

En outre, le véhicule électrique n'émet pas de bruit.

Le rapport du Centre d'analyse stratégique note qu'une quinzaine de communes de la petite couronne sont regroupées dans un syndicat mixte alors qu'il y en a 45.

Le prix indiqué par le rapport pour l'installation d'une station Autolib. est également erroné. Nous avons toujours dit que le plafond dévolu pour les communes par station est de 50.000 euros.

Sur le prix concernant les usagers, il y a également une erreur. Le cœur même de l'analyse consiste à appliquer sans aucune justification des hypothèses de fréquentation qui sont extraites du système de véhicule en libre service de La Rochelle dont, ni la taille ni les densités d'occupation du sol, ni même l'activité économique, ne permettent d'établir des comparaisons valables.

Le véhicule a été homologué le mois dernier, et le service ouvrira comme prévu au mois d'octobre, en phase de test et au mois de décembre pour le grand public. Il permettra à 4 millions de Franciliens d'avoir accès à un véhicule sans avoir besoin d'en acheter un.

Des villes du monde entier nous contactent pour évaluer notre expérience.

V - Question d'actualité du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relative au respect de l'accord visant la régularisation des travailleurs sans papier.

Mme BECKER.
Le 18 juin 2010, le Ministère de l'Immigration publiait un texte exposant de nouveaux critères de régularisation pour les travailleurs sans papier, après 10 mois de grève de ces salariés, de mobilisation d'organisations syndicale et de défense des Droits de l'Homme, après trois semaines d'occupation de la place de la Bastille.

Enfin, les travailleurs sans papier n'étaient plus considérés comme des migrants illégaux, mais comme des salariés participant positivement à l'activité économique de notre pays, payant des cotisations et des impôts.

Le combat de ces femmes et de ces hommes pour leur dignité est exemplaire.

Un an après l'accord du 18 juin, la situation de ces salariés ne s'améliore pas, des milliers de dossiers ont été déposés, mais les régularisations interviennent au compte-gouttes.

Je fais part de notre désaccord quant aux conditions dans lesquelles se déroulent actuellement les procédures de régularisation des travailleurs sans papier et je souhaiterais connaître les mesures d'urgence que M. le Préfet de police compte mettre en œuvre afin de respecter l'application de l'accord conclu avec le Gouvernement il y a maintenant plus d'un an.

M. LE PRÉFET DE POLICE.
La Préfecture de police a loyalement participé à la mise en œuvre de l'accord du 18 juin 2010 et a appliqué les nouvelles règles pour l'admission exceptionnelle au séjour par le travail.

Nos relations de travail avec les organisations syndicales sont suivies et régulières.

La Préfecture de police représente plus du tiers des dossiers concernés.

Le texte de l'accord du 18 juin 2010 fixe comme critères pour les étrangers candidats à l'admission exceptionnelle au séjour cinq ans de séjour en France, une activité professionnelle antérieure à tester par 12 bulletins de salaires sur les 18 derniers mois, sauf pour les intérimaires pour lesquels le délai est porté à 24 mois, et 6 bulletins de salaire sur les 12 derniers mois et, enfin, une promesse d'embauche, ces critères étant cumulatifs.

Très peu des demandes présentées satisfaisaient initialement à ces dispositions.

Nous avons prescrit aux services d'étudier l'ensemble des situations individuelles, en intégrant dans cet examen la durée de présence sur le territoire français, des éléments de vie privée et familiale et des conditions de séjour, c'est-à-dire que nous avons appliqué avec intelligence les critères, en privilégiant par ailleurs une admission au séjour répondant à la fois à des besoins avérés et pérennes du marché du travail et à une véritable stabilisation sociale de la situation des étrangers concernés.

589 récépissés de demandes de titre de séjour ont été délivrés. Sur ces 589 personnes, 439 sont, à ce jour, munies d'une carte de séjour. La majorité des autres demandeurs n'a pas vocation à voir leur situation réexaminée.

Il y a à Paris 110.000 demandeurs dont 24.000 personnes de nationalité étrangère en situation régulière.

La priorité doit être donnée aux personnes de nationalité étrangère qui ont, un jour, effectué toutes les démarches prévues par la loi pour entrer de manière régulière sur notre territoire ou pour régulariser leur situation au regard du droit au séjour.

Mme BOISTARD, adjointe.
Nous avons eu le sentiment que les services de la Préfecture de police n'avaient pas été destinataires des accords gouvernementaux et que ces instructions ne leur étaient pas parvenues.

On ne peut pas classifier d'un côté les migrants en recherche d'emploi sans préciser sur quels types de secteurs ils souhaitent travailler et comparer avec des sans papiers.

De nombreux secteurs, même s'ils ne sont pas toujours listés au titre des emplois en flux tendus, sont en tension, font partie des métiers qui sont exercés par ces travailleurs sans papiers.

Il s'agit de situations humaines, avec des personnes qui sont là depuis très longtemps et qui contribuent activement à l'économie de cette Ville.

(La séance, suspendue à 15 h 45, est reprise à 17 h 10, sous la présidence de M. SAUTTER, adjoint).

2011, CAB_MA 21 Signature d'une convention avec le département de la Réunion.

Le projet de délibération CAB_MA 21 est adopté à l'unanimité à main levée.

2011, SG 162 - Aménagement des berges de Seine : Approbation du principe et des modalités de passation de deux marchés de prestations de services.

2011, SG 165 - Aménagement des berges de Seine (4e et 7e) : Autorisation de dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme relatives au projet.

Vœu n° 7 déposé par le groupe UMPPA sur le retrait de la délibération et le report de l'enquête publique.

(M. SCHAPIRA, adjoint, remplace M. SAUTTER au fauteuil de la présidence).

Le projet de délibération SG 162 est adopté à main levée.

Le vœu n° 7 avec un avis défavorable de l'Exécutif est rejeté.

Le projet de délibération SG 165 est adopté à main levée.

Vœu n° 8 déposé par le groupe PSRGA relatif à la modification du PLU : ajout de réserves "espaces verts".

Vœu n° 9 déposé par le groupe EELVA demandant un débat organisé sur les différentes modifications apportées au Plan Local d'Urbanisme.

Vœu n° 10 déposé par le groupe EELVA relatif à la modification générale du Plan Local d'Urbanisme.

Le vœu n° 8 avec un avis favorable de l'Exécutif est adopté à main levée.

Le vœu n° 9 amendé avec un avis favorable de l'Exécutif est adopté à main levée.

Le vœu n° 10 avec un avis favorable de l'Exécutif est adopté à main levée.

Vœu n° 11 déposé par le groupe CI relatif au lancement d'une étude sur de nouvelles opportunités foncières.

Le vœu n° 11 avec un avis défavorable de l'Exécutif est rejeté.

Vœu n° 12 déposé par le groupe CI relatif au devenir de l'immeuble, 51, avenue Simon Bolivar (19e).

Le vœu n° 12 avec un avis défavorable de l'Exécutif est rejeté.

Vœu n° 13 déposé par le groupe U.M.P.PA. relatif à la sauvegarde du Bois Dormoy.

Le vœu n° 13 avec un avis défavorable de l'Exécutif est rejeté.

2011, DU 149 - Attribution de la dénomination place Louis Aragon à l'espace situé à la pointe ouest de l'Ile Saint-Louis (4e).

Le projet de délibération du 149 est adopté à main levée.

Vœu n° 14 déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la dénomination d'une rue dans Paris portant le nom de "Roger Joseph Boscovich".

Le vœu n° 14 avec un avis favorable de l'Exécutif est adopté à l'unanimité à main levée.

Vœu n° 15 déposé par déposé par le groupe Communiste et élus du Parti du Gauche pour une rue, une place ou un lieu de mémoire à Paris, consacré à Maximilien Robespierre.

Le vœu n°15, avec un avis défavorable de l’Exécutif, est rejeté.

Vœu n°16 déposé par le groupe CI relatif à l'attribution du nom de Hamzah AL-KHATIB à une rue ou un lieu parisien.

Le vœu n°16, avec un avis défavorable de l’Exécutif, est rejeté.

2011, DLH 108 - Création d'une aide de la Ville de Paris au syndicat des copropriétaires dans l'opération d'amélioration thermique des bâtiments du 13e arrondissement.

Vœu n° 17 déposé par le groupe PCF-PG relatif à l'augmentation de la subvention.

Le projet de délibération DLH 108 est adopté à main levée.

Le vœu n° 17 non présenté est considéré comme retiré.

2011, DLH 122 - Location par bail emphytéotique, au profit de la société "Immobilière 3F", de l'immeuble communal 10, rue Lacaze (14e).

Le projet de délibération DLH 122 est adopté à main levée.

(M. DAGNAUD, adjoint, remplace M. SCHAPIRA au fauteuil de la présidence).

2011, DLH 133 - Réalisation par la SEMIDEP d'un programme de construction comportant 3 logements PLA-I et 7 logements PLUS, 5 rue de Rottembourg (12e).

Le projet de délibération DLH 133 est adopté à main levée.

2011, DLH 146 - Réalisation par "Paris Habitat - OPH" d'un programme de construction de 6 logements PLUS et 6 logements PLS, 38-48, rue Piat et 3-5, rue du Père Julien Dhuit (20e).

L'amendement technique n°18 de l'Exécutif est adopté à main levée.

Le projet de délibération DLH 146, amendé, est adopté à main levée.

2011, DLH 148 - Réalisation par "Paris Habitat OPH" d'un programme de requalification des espaces extérieurs et d'amélioration de la qualité de service de 566 logements sur le groupe " Ilot du Clos ", 2-24, rue du Clos et 79-99, rue des Orteaux (20e).

Le projet de délibération DLH 148 est adopté à l'unanimité à main levée.

Vœu n°19 déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif aux travaux à engager au foyer de travailleurs immigrés situé 15, rue Bisson (20e).

Le vœu n°19, avec un avis favorable de l'Exécutif, est adopté à l'unanimité à main levée.

Vœu n°20 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'accès au logement des personnes en situation de handicap.

Le vœu n°20, avec un avis défavorable de l'Exécutif, est rejeté.

Vœu n°21 déposé par le groupe U.M.P.P.A. pour une stèle en l'honneur de nos soldats morts pour la France en Afghanistan.

Le vœu n°21, avec un avis défavorable de l'Exécutif, est rejeté.

2011, DAC 14 - Signature d'une convention de mécénat avec la société OJEJ portant sur la restauration du grand orgue du Temple de l'Eglise Réformée de Pentemont (7e). Montant 300.000 euros.

Le projet de délibération DAC 14 est adopté à main levée.

Vœu n°26 déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à la sauvegarde du monument historique de la carrière du chemin de Port Mahon (14e).

Vœu n°27 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la sauvegarde du monument historique de la carrière du chemin de Port Mahon (14e).

Vœu n°28 déposé par M. Jean-François MARTINS relatif à la sauvegarde du monument historique de la carrière du chemin de Port Mahon (14e).

Les vœux n°26, n°27 et n°28, avec un avis défavorable de l'Exécutif, sont rejetés.

Vœu n°29 déposé par le groupe UMPPA relatif à la situation des musées de la Ville.

Le vœu n°29, avec un avis défavorable de l'Exécutif, est rejeté.

2011, DAC 414 - Signature d'une convention pour l'attribution d'une subvention à l'association "Le Cent Atelier en commun" (12e). Montant : 100.000 euros.

Le projet de délibération DAC 414 est adopté à main levée.

(La séance, suspendue le lundi 20 juin 2011 à 20 h 10, est reprise le mardi 21 juin 2011 à 9 h 05, sous la présidence de M. VUILLERMOZ, adjoint).

2011, DU 84 - Approbation de la réglementation locale de la publicité, des enseignes et des pré-enseignes applicable à Paris.

Vœu n°23 déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif au nouveau Règlement Local de la Publicité.

Vœu n°24 déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à la réglementation locale de la publicité, des enseignes et des pré-enseignes.

Vœu n°25 déposé par M. MARTINS relatif à l'harmonisation des réglementations publicitaires avec les communes limitrophes.

M. CORBIÈRE.
Il ne s'agit pas seulement d'un simple débat sur le paysage urbain et notre environnement, même si cette dimension existe.

Aujourd'hui, la publicité occupe une place inouïe et démesurée dans notre quotidien.

Autrefois limitée à des espaces d'expression purement commerciaux, la publicité investit désormais tous les terrains de la communication verbale et non verbale, s'introduisant plus ou moins subrepticement dans notre intimité, transformant le rapport que nous entretenons avec le monde et avec nous-mêmes.

Nous sommes tous victimes d'un matraquage idéologique quotidien absolument scandaleux.

Quotidiennement, nous sommes soumis à près de 3.000 messages publicitaires non sollicités. 350.000 publicités sont vues durant la période de l'enfance.

Sur le plan psychologique, l'agression est manifeste.

Cette publicité véhicule des valeurs réactionnaires, conforte les hiérarchies en place, produit du bonheur virtuel, favorise l'individualisme et le sexisme.

Nouvelle culture de masse, la publicité, c'est la fabrique du consentement. Les fondements de l'ordre social actuel que nous trouvons si injustes, sont indissociablement matériels et culturels. Tout cela est rendu possible grâce à cette véritable pieuvre publicitaire.

Le projet de Règlement Local de Publicité (RLP) pour Paris n'est pas, hélas, tout à fait à la hauteur de la gravité de la situation.

Nous aurions pu nous inspirer de l'exemple de Sao Paulo au Brésil, première ville au monde en décembre 2007 à avoir supprimé totalement la publicité dans ses rues.

Ce n'est pas ce qui a été fait et c'est dommage.

Durant la commission d'élaboration du RLP, j'ai déposé plus d'une trentaine d'amendements, plusieurs ont été intégrés et ont amélioré le texte initialement proposé.

Je pense notamment à nos amendements interdisant les publicités olfactives, sonores, par projection, ou encore ceux exprimant notre refus de voir utiliser des mesures automatiques de l'audience ou du comportement des personnes passant à proximité ou bien exigeant que les bâches publicitaires ne soient pas éclairées la nuit.

Nous sommes heureux d'avoir pu ainsi améliorer ce texte, mais d'autres amendements que nous avons proposés ont été rejetés, notamment ceux qui voulaient restreindre la taille de la publicité, ceux qui demandaient que soit arrêté le défilement des dispositifs d'affichage entre 22 heures et 7 heures du matin ou lors des pics de consommation électrique.

Il semble que nous sommes en retrait sur ce point par rapport aux décrets d'application du Grenelle 2.

A également été rejetée notre demande de voir la publicité interdite dans un rayon de 200 mètres autour des écoles.

Sur ces deux points, ce texte est en recul très net par rapport au RLP qui avait été rédigé en 2007.

Certains de nos collègues élus s'inquiètent des conséquences de la baisse des recettes pour la Ville qu'entraînerait ce nouvel RLP et pourtant, il faut l'assumer. Gare à cette logique qui consisterait à chercher des recettes sans s'interroger sur leurs conséquences sociales.

79 % des Français jugent la publicité envahissante, 58 % la jugent agressive et même 51 % dangereuse.

Ce RLP n'est pas celui que nous attendions, il manque d'ambition, il ne prend pas la mesure de la menace, de l'omniprésence de la publicité.

Toutefois, il constitue une avancée. 30 % de publicité en moins à Paris, ce n'est pas rien. Des affichages plus espacés, ce n’est pas rien. 900 panneaux publicitaires supprimés, ce n’est pas rien. L’interdiction des panneaux interactifs, la restriction des publicités lumineuses, ce n'est pas rien.

Je n'ignore pas que ce texte est sous la menace de recours des annonceurs qui veulent garder la totalité de leurs juteux bénéfices.

Nous ne voulons pas d’un nouveau pas en arrière ou d'une nouvelle perte de temps.

L'amendement que nous présentons avec le groupe "Europe Ecologie - Les Verts et apparentés" permet de faire en sorte que si, sitôt ce RLP adopté, des recours étaient déposés pour l'annuler, Paris serait immédiatement soumis au régime général bien plus défavorable aux annonceurs que tous les RLP.

J'espère clairement que, dans les prochaines années, un nouvel RLP encore plus contraignant soit adopté, mais en prenant acte des avancées qu'il représente, nous voterons ce RLP.

Mme DOUVIN.
Le présent Règlement Local de Publicité est un acte manqué de votre mandature.

Je ne reviendrai pas sur l'interminable chronologie du premier projet, version 2007, que vous avez finalement retiré devant l’imminence de son invalidation par le juge administratif.

Nous tenons à souligner notre désapprobation quant à la méthode qui a entouré l'élaboration de ce règlement qui en dépit d’une parodie de concertation, a été entièrement rédigé et préparé par les services de la Ville, et non par les membres du groupe de travail.

Les réunions du groupe de travail n'ont donné lieu qu'à des débats stériles, puisque aucune de nos remarques et observations n'a été prise en compte.

Nous avons certes beaucoup discuté, mais nous n'avons rien élaboré.

Nous déplorons également que les maires d'arrondissement n'aient jamais été associés à cette procédure.

Le refus du Maire de Paris de placer ce nouveau projet de règlement sous l'égide du Grenelle 2 est très regrettable, car le Grenelle 2 présente de nombreuses avancées.

Outre la définition de règles qui tendent notamment à prévenir ou à limiter les nuisances lumineuses des dispositifs pour les publicités et à économiser l'énergie, à titre d'exemple, le Grenelle 2 aurait permis de légaliser le micro affichage qui est le seul mode de publicité extérieure, à la portée de nombreuses associations, afin de toucher un grand public.

Pourquoi la Ville de Paris n'a-t-elle pas décidé de rendre légal ce type d'affichage de proximité, inférieur à un mètre carré, alors que, dans les faits, elle le tolère ?

Je le regrette d'autant plus que le groupe de travail avait parfaitement la faculté juridique de le légaliser.

Le micro affichage est présent chez près de 70.000 commerçants indépendants de proximité en France, près de 8.000 commerçants à Paris.

Au-delà du complément de revenus que ces dispositifs leur offrent, 1.000 emplois sont menacés directement.

Le législateur, pour sa part, a compris le rôle majeur que jouait le micro affichage en le légalisant.

Comptez-vous, dans l'application du nouveau règlement, tolérer ou non le micro affichage à Paris ?

L'ambition de la réforme du règlement local de publicité visait à réduire de manière substantielle l'impact de la publicité extérieure et à mieux insérer les enseignes dans le paysage urbain et patrimonial.

Les nombreuses avancées contenues dans le Grenelle 2 étaient en mesure d'aider la Ville de Paris à atteindre ses objectifs.

Il était de la responsabilité de l’Exécutif de suspendre les travaux dans l'attente de la promulgation des décrets d’application de la loi du 10 juillet 2010.

Il ne s'agissait pas d'une question politique car l'ensemble des parties prenantes, en dehors de tous clivages, ont contribué à l'élaboration du Grenelle de l'environnement.

Cela fait huit ans que nous attendons une réforme du RLP. Nous n'étions vraiment plus à un ou deux mois près.

En matière de police d'affichage publicitaire, la loi Grenelle 2 offre désormais au Maire la faculté de commissionner des agents municipaux assermentés.

Qu'en est-il à Paris ? A quel rythme se font ces contrôles ? Existe-t-il un suivi des infractions constatées ?

Bien que nous saluions les quelques avancées contenues dans ce nouveau règlement, notamment l'effort pour une meilleure prise en compte du paysage urbain et l'annonce de la constitution d'un groupe de travail sur l'élaboration d'une charte de bonnes pratiques, force est de constater que tous nos amendements ont été rejetés et que même notre participation au groupe de travail semble remise en cause par Mme POURTAUD.

Notre proposition d'établir une charte, élaborée avec le concours de l'autorité de régulation professionnelle de la publicité, a pour objet de contenir un ensemble de prescriptions permettant aux professionnels de s'engager sur des standards en matière de protection environnementale, patrimoniale, architecturale et d'ordre public. Nous voterons contre ce RLP.

Mme BRUNO.
Ce nouveau Règlement Local de Publicité apparaît anachronique, à croire que les évolutions permises par le Grenelle 2 de l'environnement n'existaient pas, que les discussions du groupe de travail n'avaient servi à rien. Il ne tient pas compte des besoins et des exigences d'une capitale internationale.

Il est particulièrement étrange que le périphérique soit mieux protégé que Paris intra-muros. L'endroit où la publicité a le moins d'impact visuel sera donc celui soumis au maximum de contraintes.

La possibilité, pour les bâtiments historiques nationaux, de financer une partie de leur rénovation par les bâches publicitaires s'est avérée une excellente solution.

Comment ne pas reconnaître que ces affiches ont participé à l'image plutôt glamour de Paris ? Pourquoi les musées ou les bâtiments municipaux ne pourraient-ils pas utiliser ce moyen de financement pour leur rénovation ?

Les particuliers également devraient pouvoir recourir à ce type de solution pour le ravalement des façades de leurs immeubles. Ce serait un moyen efficace d'incitation, car souvent, les copropriétés reculent devant les coûts de tels travaux

Or, le nouveau règlement prévoit de limiter la publicité sur ces bâches à 12 mètres carrés. A l'échelle d'une façade d'immeuble, c'est la taille d'un timbre poste. Autant dire que cela équivaut à une interdiction pure et simple.

L'idée selon laquelle on risquerait de transformer Paris en une zone de publicité géante est tout à fait fausse.

Le micro affichage, ce n'est pas le domaine des grands annonceurs ; c'est un secteur spécifique qui correspond à un marché pour de petites et moyennes entreprises.

En supprimant le micro affichage, c'est à un secteur et à un marché tout entier que vous touchez directement.

Le micro affichage, ce n'est d'ailleurs pas l'emblème de la pollution visuelle et morale de la société de consommation que vous semblez condamner. La plupart du temps, il s'agit de promotion de spectacles, d'événements culturels ou de titres de presse. Reconnaissez que le micro affichage peut avoir son utilité.

Bien entendu, nous sommes favorables à l'encadrement de la publicité dans Paris. Elle a d'ailleurs baissé significativement depuis 2000 grâce à l'autorégulation de la profession.

Ce nouveau règlement ne règle rien pour l'avenir, et va tenir Paris à l'écart de la législation nationale.

Mme GOLDGRAB.
Le nouveau Règlement Local de Publicité constitue une avancée significative pour l'encadrement de la publicité à Paris.

Il existe aujourd'hui, à Paris, plus de 12.000 panneaux publicitaires, qui représentent environ 100.000 mètres carrés, et nous percevons en moyenne près de 3.000 messages publicitaires par jour.

Si la publicité représente un secteur économique très lucratif et une manne financière non négligeable pour la Ville, il est nécessaire qu'elle soit encadrée.

Nous avons demandé, lors du précédent Conseil de Paris, que les bâches géantes apposées sur les façades de grands monuments classés entrent dans le cadre du RLP et que le Maire ait un droit de regard sur la taille et les emplacements de ces publicités géantes qui défigurent les berges de la Seine. Sans interdire une quelconque activité économique, il est nécessaire de lutter au maximum contre les effets excessifs et envahissant de ces publicités.

Il s'agit d'un véritable enjeu de société.

Le principe de la liberté de conscience intellectuelle voudrait que les citoyens aient le droit de choisir les produits culturels qui les intéressent et non qu'ils soient formatés inconsciemment par la publicité.

Je me réjouis de la disposition concernant l'éloignement des dispositifs publicitaires à 50 mètres des écoles, ainsi qu'aux abords des espaces verts.

La simplification du zonage supprimant toute zone de publicité élargie constitue également une amélioration significative, de même que la réduction des formats des affiches publicitaires. Je me réjouis, en tant qu'élue du 18e arrondissement, du renforcement de la protection de la Butte Montmartre mais également de la protection des bords de Seine et des canaux.

Je salue l'effort de la Ville en matière de lutte contre la publicité intrusive.

J'insisterai enfin sur le fait d'accorder une place plus significative à la publicité culturelle, informative et touristique.

Enfin, nous déposons aujourd'hui un vœu au nom du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, pour qu'un inventaire des dispositifs qui deviendront illégaux avec la mise en place du nouveau R.L.P. soit effectué, afin de mettre la Ville en parfaite conformité avec le nouveau règlement.

Le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés votera avec plaisir ce RLP.

M. BOUTAULT, maire du 2e arrondissement.
Je regrette que la délibération ne nous ait pas été présentée avant que nous en débattions.

La révision du RLP est l'aboutissement d'un long combat entamé en 2003.

On mesure donc bien la force des lobbies.

Le RLP parisien de 2007 marquait certaines avancées par rapport au RLP de 1986 qui régissait la publicité à Paris.

En relançant en juillet 2009 ces concertations, les élus pensaient bien que ces acquis de la réglementation de 2007 allaient pouvoir être conservés.

Mais la loi nous obligeait à aboutir dans un délai d'un an. Nous y sommes.

La dernière des cinq réunions du groupe de travail s'est déroulée au mois de février 2011, dans une certaine confusion et laisse un sentiment de déception.

En tout, plus de 175 amendements ont été déposés. Aucun des 12 amendements de la Droite et des Centristes n'a été retenu, fort heureusement car ils visaient à faire de notre cité une espèce de Disney Land. Même les publicitaires n'en demandaient pas tant !

Au prétexte de favoriser le dynamisme commercial et touristique de Paris, la mise en œuvre de ces amendements aurait, au contraire, banalisé notre ville et dégradé son patrimoine.

Le texte enregistre un certain nombre de reculs par rapport au RLP de 2007. La publicité autour des écoles sera limitée seulement dans un linéaire de 50 mètres de part et d'autre de l'entrée principale de l'établissement scolaire.

Les panneaux défilants ne seront plus arrêtés la nuit entre minuit et 7 heures du matin mais uniquement en cas de nuisance. Le plafond des hauteurs du P.L.U. pourra être dépassé pour l'installation de publicités géantes sur les enseignes et sur les toits terrasses.

Par ailleurs, la publicité sur les bâches décoratives de chantiers est désormais autorisée sur une surface de 16 mètres carrés.

Cette limite de 16 mètres carrés est toutefois bien trop permissive, alors que l'Etat s'apprête à porter, dans le cadre du Grenelle, cette limite à 12 mètres carrés.

Le texte de Règlement Local de Publicité que nous nous apprêtons à voter enregistre quelques avancées obtenues de haute lutte :
- pas de publicité en relief,
- pas de publicité olfactive, sonore, par projection lumineuse ou par installation d'objets publicitaires sur l'espace public,
- pas de publicité par faisceau laser,
- les écrans sont interdits sur le mobilier urbain,
- les dispositifs de capteur d'audience, tels qu'on en trouve dans le métro, sont également prohibés.

Pourquoi ne pas avoir attendu l'application de la loi Grenelle 2 pour relancer la procédure d'élaboration du RLP ?

Parce qu'on avait déjà perdu beaucoup de temps depuis 2007 à cause des recours administratifs et parce qu'en juillet 2009, quand il a été décidé de relancer la procédure d'élaboration du R.L.P., la loi Grenelle 2 n'était pas encore votée et la teneur du texte pas encore connue, et d'ailleurs les décrets d'application ne sont toujours pas parus.

On peut regretter que l'adoption du RLP ne s'accompagne pas du recrutement du personnel supplémentaire chargé de veiller au respect des nouvelles dispositions.

Le groupe EELVA et le groupe PC et Parti de gauche ont déposé un amendement qui demande l'abrogation du précédent RLP de 1986 afin qu'en cas de recours juridique de la part des publicitaires contre le texte que nous nous apprêtons à voter, ce soit le Code de l'environnement qui s'applique, ce qui entraînerait une réduction de 80 % de la publicité à Paris.

M. MARTINS.
Le premier enjeu pour la Ville de Paris est de maintenir et de protéger son cadre de vie, ses

perspectives monumentales et patrimoniales et d'offrir à chaque Parisien et à chaque visiteur de Paris un cadre de vie où l'on peut à la fois profiter du patrimoine et vivre dans une ville dynamique et économiquement prospère. Il ne s'agit pas d'être pour ou contre la publicité.

Je ne crois pas que la publicité soit une menace sur notre liberté de conscience, une machine à propagande. La publicité est un moyen de promotion commerciale, comme il en existe tant d'autres.

Autant demander à ce que la Ville interdise même de faire sa propre publicité, puisqu'elle utilise également ces supports, si on veut aller jusqu'au bout du raisonnement !

La publicité est également un outil pour les services publics, l'intérêt général, l'économie sociale et solidaire, la culture.

L'affichage extérieur, ce sur quoi la Ville de Paris a son mot à dire, n'est finalement que la portion congrue de l'exposition publicitaire, à laquelle sont soumis nos concitoyens, qui est la densité et l'éditorialisation de la publicité que vous allez pouvoir trouver en publicité ou en radio, qui est bien plus importante que l'affichage extérieur.

Ce RLP est relativement équilibré et efficace à l'égard de la protection du cadre de vie et des perspectives monumentales et patrimoniales.

Ce règlement n'aura aucune force, si l'on ne se donne pas les moyens de le faire appliquer.

Je demande donc à Mme POURTAUD quels effectifs elle compte mettre en œuvre pour vérifier et contrôler le respect de ce règlement.

Il faut que nous soyons lucides : ce règlement va créer des effets d'aubaine sur les villes limitrophes et va créer une distorsion, notamment sur le périphérique.

Donc j'appelle la Ville de Paris à travailler de concert avec les communes limitrophes.

Mme de CLERMONT-TONNERRE.
Si la démarche adoptée pour l'élaboration de ce document nous semble contestable, notamment le refus de placer le nouveau RLP sous l'égide du Grenelle II, nous sommes favorables à plusieurs dispositions visant à améliorer le cadre de vie de nos concitoyens : l'arrêt de la prolifération anarchique des panneaux publicitaires implantés dans les quartiers périphériques, la préservation des perspectives du paysager, le respect des espaces verts protégés.

Nous sommes également favorables aux dispositions portant sur l'interdiction des panneaux publicitaires sur un linéaire de 50 mètres à l'entrée des écoles, ainsi qu'aux mesures relatives à l'arrêt de dispositifs d'affichage déroulant ou défilant, en cas de nuisance sonore ou lumineuse avérée.

Je déplore, en revanche, l'absence d'étude d'impact portant sur les conséquences financières de ces nouvelles règles.

Si en 2009, la Ville a touché plus de 24 millions d'euros de recettes liées à la publicité extérieure, ces rentrées sont aujourd'hui menacées.

Quel sera l'impact du nouveau règlement sur les finances de la Ville ? La diminution des recettes sera-t-elle compensée par une augmentation des tarifs ? Quelles seront les conséquences économiques induites par ce nouveau RLP pour l'emploi ?

Je regrette que ce règlement n'ait pu être élaboré de manière concertée avec les communes limitrophes.

Paris et les Parisiens subiront la double peine, avec, d'une part, une perte de recettes pour la Ville et, d'autre part, un transfert des panneaux et des enseignes lumineuses de l'autre côté du périphérique.

Une telle démarche aurait été judicieuse, surtout à l'heure du Grand Paris.

Il s'agit là d'une justification supplémentaire pour mon groupe de déplorer que le RLP parisien n'ait pas été élaboré dans le cadre juridique du Grenelle 2.

Les chartes de coopération signées entre la Ville et les collectivités riveraines auraient à tout le moins pu permettre d'engager des discussions avec nos voisins.

Pourquoi tant d'émoi autour de bâches temporaires qui masquent des échafaudages sinistres ? Nous estimons que les spécificités de la Capitale sont de nature à justifier certains aménagements afin de préserver nos richesses patrimoniales.

Depuis 2007, les monuments historiques disposent de la possibilité de faire financer leur restauration par la pose de bâches publicitaires de chantier. Cette disposition permet, par exemple, au Louvre de financer une part substantielle des 7 millions consacrés à la restauration de la façade et de la toiture de la Galerie d'Apollon.

Au-delà des monuments historiques, il nous semble intéressant d'étudier la possibilité de permettre aux propriétaires, dans un cadre strictement encadré, de bénéficier de cette potentialité afin de les aider à financer les lourds travaux d'isolation thermique ou de ravalement de leur immeuble ?

Or, la limite de 16 mètres carrés proposée dans

le R.L.P. présente une réelle contrainte, puisque cette taille est jugée insuffisante au regard des coûts de fabrication des toiles et des redevances devant être versées à la Ville.

Il y aurait là une vraie réflexion à engager pour trouver un équilibre entre amélioration du patrimoine bâti et respect du paysage. Une publicité occupant 30 % maximum de la surface totale d'une bâche support et insérée dans un visuel représentant par exemple l'image du bâtiment occulté nous semble une perspective intéressante.

Ces différents sujets auraient nécessité une véritable concertation.

Mais vous avez préféré engager une course contre la montre pour échapper au Grenelle 2.

M. DUBUS.
Avec ce nouveau RLP, nous revenons quatre ans en arrière. Nous devons, en effet, voter un nouveau Règlement Local de Publicité qui est, en réalité, un copier/coller du projet de règlement de 2003 auquel vous aviez dû renoncer en raison des risques d'annulation par le Tribunal administratif.

Pourtant, on aurait pu espérer que cet échec vous aurait fait évoluer, que le Grenelle 2 vous aurait amené à revoir votre copie.

Vous restez bloqué sur vos anciennes positions, alors que la réforme du Grenelle 2 offre de nouvelles perspectives en matière de développement durable.

La loi du 12 juillet 2010 offrait à la Ville deux possibilités : soit de conduire à son terme la procédure de révision du R.L.P. dans un délai d'un an sous le régime de l'ancienne législation, soit d'attendre les décrets d'application prévus pour l'été.

Vous avez clairement refusé le choix de l'avenir en décidant de persister dans votre ancien projet de règlement. Depuis, c'est la marche forcée, avant la date couperet du 12 juillet.

Après huit ans d'attente, la Ville va prendre un nouveau règlement pour, au grand maximum, les 10 prochaines années qui viennent, quand elle aurait pu se projeter vers le futur avec sérénité.

Sur un sujet aussi essentiel, nous étions en droit d'espérer un temps d'avance, car dans le même temps, la plupart des grandes villes ont révisé leur règlement de publicité.

Paris est à la traîne, à cause de positions trop idéologiques.

Les dispositions de ce nouveau règlement apparaissent pour beaucoup inapplicables ou inopérantes, notamment les bâches publicitaires de 12 mètres carrés ou le micro affichage.

Au sein de votre majorité, certains groupes font une allergie boutonneuse à l'existence même de la publicité et ils avaient fait de la révision du RLP une condition de leur ralliement, alors que Paris est une ville où la pression publicitaire est faible.

Autre bizarrerie, le nouveau règlement interdit toute utilisation de la publicité digitale, mais dans le même temps, la Ville travaille sous l'impulsion d'un autre de vos adjoints sur le développement du mobilier intelligent, dont le digital est précisément une composante essentielle.

Nous vous proposons par notre vœu que, dès la publication des décrets d'application du Grenelle 2, le Conseil de Paris lance une nouvelle procédure de révision du règlement local de publicité.

Mme VÉRON.
Il s'agit d'une réforme importante qui va profondément modifier le visage de Paris du fait de la réduction substantielle de la publicité extérieure et de la meilleure insertion des enseignes dans le paysage urbain.

Depuis plusieurs années, nombreux sont ceux qui manifestent leur souhait d'une ville dans laquelle il y aurait moins de publicité.

Les règles actuelles adoptées il y a 25 ans se devaient d'évoluer afin de réduire la quantité des espaces publicitaires, en cohérence avec notre politique d'aménagement de l'espace public et notre volonté de désencombrer l'espace public, mais aussi afin de supprimer certains dispositifs publicitaires particulièrement intrusifs.

Suite à des recours contentieux des annonceurs faisant peser une incertitude sur la légalité du nouveau règlement, notre Conseil, en juillet 2009, a abrogé les délibérations validant ce règlement et relancé l'élaboration d'un nouveau règlement.

Après deux ans de travail, une nouvelle réglementation innovante et ambitieuse nous est à nouveau proposée.

Certains groupes essaient de nous faire croire qu'il faudrait attendre certains décrets d'application de la loi dite Grenelle 2.

Or, la loi elle-même a prévu la possibilité par la trentaine de villes qui, comme Paris, étaient en cours de procédure, de poursuivre le travail entamé, sous réserve que le nouveau règlement soit promulgué avant le 13 juillet 2011.

Par ailleurs, les décrets d'application n'étant pas prêts, cela repousserait à plusieurs mois l'adoption d'un nouveau règlement.

Après huit ans de concertation, nous avons aujourd'hui un nouveau règlement en cohérence avec le P.L.U.

C'est un texte ambitieux, qui va modifier de façon importante la physionomie de Paris et réduira d'environ 30 % la densité publicitaire sur les territoires parisiens.

La suppression de toutes les zones de publicité élargie, la création de zones de publicité interdite, la réduction du format des affiches publicitaires, l'interdiction de la publicité autour des écoles et dans les espaces verts, la limitation de la publicité lumineuse et de la publicité sur les véhicules, notamment sur les bus, sont des progrès importants.

Les bâches géantes sur les bâtiments classés de l'État échappent au règlement local de la publicité depuis un décret du ministre de la Culture d'avril 2007. Or, ces publicités géantes défigurent l'Opéra ou les berges de la Seine, pourtant classés au patrimoine mondial de l'Unesco.

J'espère que le vœu présenté au nom de l'Exécutif au dernier Conseil demandant au ministre de la Culture de respecter les règles du nouveau R.L.P. parisien, qui prévoit que la publicité sur les bâches d'échafaudage ne dépasse pas 16 mètres carrés, sera exaucé par le ministre de la Culture.

L'adoption du nouveau règlement local de publicité va permettre une amélioration majeure du cadre de vie parisien. C'est pourquoi mon groupe le votera avec détermination.

(M. le Maire de Paris reprend place au fauteuil de la présidence)

Mme POURTAUD, adjointe, rapporteure.
La refonte du RLP, voulue par notre majorité dès 2003, avait fait l'objet d'un important travail, pour aboutir à des propositions très novatrices.

Malheureusement, des vices de forme dus à des erreurs de la Préfecture avaient rendu le nouveau règlement trop fragile juridiquement. D'un commun accord, la Ville et l'État ont décidé de relancer une nouvelle procédure de révision.

Il ne s'agit pas pour nous d'être anti-pub. La publicité est depuis près d'un siècle consubstantielle de la vie économique.

Il s'agissait de mieux protéger le patrimoine, les paysages et le cadre de vie dans notre Ville, tout en préservant les ambitions économiques, culturelles et touristiques de la capitale.

Nous avons voulu protéger le cadre de vie de manière identique, dans les quartiers périphériques et dans le centre.

Nous avons voulu des règles plus simples, pour qu'elles soient mieux comprises et donc mieux appliquées. Les services de la Direction de l'Urbanisme feront appliquer ces règles avec leur professionnalisme habituel.

Les principales mesures sont la suppression des grands formats et des densifications.

La publicité sur les bus ne pourra plus dépasser 16 mètres carrés et, sur les véhicules de tourisme, 2 mètres carrés.

Les espacements entre deux dispositifs sont portés à 25 mètres en ville, y compris pour les palissades de chantiers, et 60 mètres sur le périphérique. La publicité lumineuse ne sera plus autorisée qu'en toit terrasse.

Paris n'aura plus de zones de publicité élargie et passera d'une réglementation en 8 zones à 4 zones :

- 2 zones de publicité interdite, sauf pour les mâts et colonnes porte-affiches : Montmartre, les berges de la Seine et les secteurs sauvegardés,

- 2 zones de publicité restreinte sur le reste du territoire.

Les établissements scolaires, ainsi que les funérariums seront protégés sur une longueur de 50 mètres dans la rue de part et d'autre de leur entrée principale.

Les jardins partagés seront protégés, comme les espaces verts.

La conjugaison de toutes ces mesures doit aboutir à une diminution d'environ 30 % de la densité publicitaire sur le territoire parisien.

Nous avons également souhaité protéger nos concitoyens contre tous dispositifs intrusifs ou de comptage.

Les enseignes devront mieux s'intégrer à l'architecture des bâtiments et respecter des règles plus homogènes en matière de couleur ou de densité lumineuse.

Nous avons veillé à ce que, comme la loi le permet, des règles préservent la spécificité des établissements culturels : cinémas ou théâtres.

La loi a explicitement prévu que les villes qui, comme Paris, avaient entrepris la révision de leur RLP avant le vote du Grenelle 2, pouvaient continuer, sous réserve d'avoir abouti au plus tard le 13 juillet 2011.

D'autre part, les décrets n'étant toujours pas sortis, le cadre juridique précis du Grenelle 2 n'est donc toujours pas connu, le Grenelle 2 n'existe pas encore !

Ce qui signifie qu'attendre le Grenelle 2 reporterait au moins de deux ans l'adoption de nouvelles règles.

On ne peut pas à la fois se déclarer pour la diminution de la présence publicitaire dans nos rues et déclarer qu'il est urgent d'attendre alors que cette réforme a été voulue par le Conseil de Paris dès 2003.

Ceux qui s'abritent derrière le Grenelle 2 sont, en fait, tout simplement satisfaits de la situation actuelle.

Je ne reviendrai pas longuement sur le débat concernant les immenses bâches publicitaires.

Le risque de distorsion des règles de part et d'autre du périphérique est réel mais le fait est que la loi a donné cette compétence aux communes. Le vœu de M. MARTINS tend à ce que Paris entreprenne des démarches pour aboutir à l'harmonisation des règles avec les communes limitrophes ce qui reviendrait à leur demander de se conformer aux règles que nous votons aujourd'hui et je ne crois pas que cela soit politiquement conforme au nouveau rapport que le Maire de Paris a souhaité construire avec nos voisins. Il est, en revanche, tout à fait possible, si elles le souhaitent, de fournir à ces communes toutes nos études et tous nos éléments d'analyse pour leur permettre éventuellement de se rapprocher de nos règles.

Je proposerai d'amender le vœu de M. MARTINS en ce sens.

L'amendement n° 22 du groupe EELVA est retiré.

L'amendement n° 22 bis du groupe "Europe Ecologie – Les Verts et Apparentés", avec un avis favorable de l'Exécutif est adopté à main levée.

Le vœu n° 23 du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, avec un avis favorable de l'Exécutif est adopté à main levée.

Le vœu n° 24 du groupe Centre et Indépendants avec un avis défavorable de l'Exécutif est repoussé.

Le vœu n° 25 de M. MARTINS amendé avec un avis favorable de l'Exécutif est adopté à main levée.

Le projet de délibération DU 84 amendé est adopté à main levée.

Vœu n° 30 déposé par le groupe E.E.L.VA. relatif à Troy DAVIS.

(M. VUILLERMOZ, adjoint, remplace M. le Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

Le voeu n° 30 avec un avis favorable de l'Exécutif est adopté à main levée.

Vœu n° 31 déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à la nomination de Raoni METUKTIRE comme citoyen d'honneur.

Le vœu n° 31 avec un avis favorable de l'Exécutif est adopté à l'unanimité à main levée.

Vœu n° 32 déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la reconnaissance de l'Etat de Palestine.

Le vœu n° 32 amendé avec un avis favorable de l'Exécutif est adopté à main levée.

Vœu n° 33 déposé par le groupe UMPPA relatif à l'opération en faveur d'"un bateau pour Gaza".

(La séance, suspendue à 10 h 40, est reprise à 10 h 45, sous la présidence de M. VUILLERMOZ, adjoint).

Le vœu n° 33 avec un avis défavorable de l'Exécutif est repoussé.

Vœu n° 34 déposé par le groupe PSRGA relatif à l'apposition d'une plaque en mémoire des élus de la Commune.

Vœu n° 35 déposé par le groupe PSRGA relatif à la réhabilitation de la Commune et des Communards.

Vœu n° 36 déposé par le groupe PCF/PG relatif à l'apposition d'une plaque commémorative des élus de la Commune dans les mairies d'arrondissements.

Vœu n° 36 bis de l'Excécutif.

Vœu n° 37 déposé par le groupe UMPPA relatif à la pose de plaques en mémoire des élus parisiens tués ou blessés au cours des conflits des XIXe et XXe siècles.

Vœu n° 38 déposé par le groupe PSRGA relatif à l'attribution du nom de Blanche Lefebvre à un lieu public des Batignolles.

Les vœux n°s 34, 35, 36 sont retirés.

Le vœu n° 36 bis de l'Exécutif est adopté à main levée.

Le vœu n° 37 de l'U.M.P.P.A. avec un avis défavorable de l'Exécutif est repoussé.

Le vœu n° 38 non présenté est considéré comme retiré.

Vœu n° 39 déposé par le groupe EELVA relatif à la subvention à l'association "au nom de la mémoire".

Le vœu n° 39 non présenté est considéré comme retiré.

2011, SG 157 - Observations définitives par la Chambre régionale des comptes d'Ile-de-France sur les marges de manoeuvre financières de la Ville de Paris pour les exercices 2007 et suivants.

Vœu n° 40 déposé par le groupe Centre et Indépendants concernant les subventions aux associations.

Vœu n° 41 déposé par le groupe Centre et Indépendants concernant la nécessité d'élaborer des perspectives pluriannuelles d'investissement.

Vœu n° 42 déposé par le groupe Centre et Indépendants concernant la communication aux élus des outils de prévision.

Vœu n° 42 bis déposé par l'Exécutif.

Vœu n° 42 ter déposé par l'Exécutif.

M. DUBUS.
Cette majorité ne se refuse rien ! Flambée des subventions aux associations, gonflement de la dette,... explosion des dépenses de fonctionnement, inflation des charges de personnels, hypertrophie des dépenses sociales, auxquels s'ajoute une augmentation de la fiscalité de 9 % en 2009, faisant suite aux 8 % de 2008, sans compter bien évidemment la création de la taxe foncière départementale.

Toutes ces dépenses n'ont pas amélioré la situation : hausse du nombre des demandeurs de logement, étiolement du tissu économique consacré par le départ de grandes et de nombreuses entreprises, accroissement de la précarité et du chômage.

Sur ce sombre bilan, se greffe une inconséquence financière cristallisée par un emballement des dépenses de fonctionnement, tandis que les dépenses de personnels coûtent un peu plus de 2 milliards à la collectivité et que les seules dépenses à caractère général sont en augmentation de 6 % depuis 2007.

Sans une prise de conscience immédiate, la situation ne pourra que se dégrader davantage, tant l'évolution s'annonce défavorable. La rigidité à la hausse des charges de personnels d'ici 2013 devrait frôler les 3 % par an.

211 millions d'euros de subvention aux associations en 2009, sans audit ni contrôle !

143 % d'augmentation de subventions aux associations en 10 ans : cela mérite tout de même réflexion ! Tel est l'objet de notre vœu.

La baisse du taux de consommation des crédits de paiement de 26 % entre 2007 et 2008 témoigne de votre réticence à dépenser efficace et utile, alors même que l'effet d'annonce jouait à plein.

Il y a tromperie sur la marchandise en matière d'investissement.

La baisse inéluctable des recettes exceptionnelles et des compensations, l'augmentation des dépenses de personnels et des charges sociales auront une influence négative sur le montant de l'autofinancement brut.

Tant l'agence de notation Standard & Poor's qui, dès décembre 2010, soulignait que la capacité d'autofinancement de la Ville était de plus en plus dépendante de la maîtrise des coûts de fonctionnement et de recettes exceptionnelles que la Chambre régionale des Comptes dressaient ce constat.

La réalisation de votre programme d'investissement se traduira inexorablement par une augmentation de la dette de la Ville. Nous préférons à la fiscalité une réduction des dépenses publiques.

Cette détérioration structurelle de l'épargne brute de la Ville et de sa capacité de désendettement risque de se traduire tôt ou tard par un nouveau coup de massue fiscal.

M. MARTINS.
La C.R.C. elle-même reconnaît le désengagement réel de l'Etat aux côtés de la Ville de Paris qu'elle chiffre à hauteur de 385 millions d'euros en 2009.

La Ville de Paris a investi lourdement depuis maintenant une décennie. Cependant, la C.R.C. reconnaît désormais que, si l'importance de l'investissement a été notable cette dernière décennie, l'augmentation des dépenses de fonctionnement va peser durablement sur notre capacité d'investissement à long terme, ce qui nous laissera malheureusement que le choix entre réduire nos dépenses de fonctionnement ou augmenter la dette.

Plutôt que de faire du dogmatisme sur la réduction de nos dépenses de fonctionnement, il faut se doter d'outils de pilotage réels.

Notamment pour le budget dévolu aux associations, nous devrions nous inspirer d'un certain nombre de fonctionnements par mission.

Les subventions sont votées de manière dissociée, ne nous permettant pas d'avoir un véritable plan annuel.

Il faudra avancer pour l'exercice 2012 sur notre capacité à gérer nos grands budgets d'investissement et de subventions par mission et non plus par association.

M. CONTASSOT.
Le rapport de la C.R.C. comprend nombre d'approximations, d'erreurs et de conclusions erronées.

Elle affecte ainsi l'ensemble des personnels parisiens de la Préfecture de police au périmètre, alors même qu'elle reconnaît que moins de la moitié y concourt.

Au plan financier, elle ne tient pas compte de la localisation ni de la nature des activités qu'elle inclut.

Elle n'hésite pas à retenir des chiffres farfelus sur certains salaires.

Les 12,5 milliards et les 73.000 emplois annoncés ne correspondent donc à aucune réalité.

Ainsi, comparer les charges de personnel de Paris et de Marseille n'a aucun sens, lorsque Paris gère la propreté en régie avec plus de 7.000 agents, alors que Marseille ne gère rien en propre.

La Chambre met en exergue le montant élevé des investissements et cela est plutôt positif.

Ainsi, les retards accumulés, notamment en matière de crèches et de déplacements, sont-ils progressivement comblés, mais cela a nécessairement un coût.

Dès 2013, Paris aura du mal à faire face à ses engagements politiques en matière de financement des investissements.

Annuler certains investissements aussi dispendieux que peu au service des Parisiennes et Parisiens tels que la Canopée ou Jean Bouin ne nous ferait évidemment aucune peine.

Il serait irresponsable de recourir à l'emprunt d'autant que la Chambre souligne fort justement la faible fiscalité parisienne.

L'impôt doit retrouver sa juste place dans notre société et être le meilleur vecteur de la solidarité entre les personnes et les territoires.

A cet égard, la C.R.C. relève avec pertinence que cela permettrait de dégager plus d'1,4 milliard, et que, qu'elle qu'elle soit, la structure de coopération de la métropole nécessitera un rééquilibrage des ressources entre les départements de la petite couronne.

Certes, il n'est pas question de prendre la capitale pour la vache à lait, mais une solidarité plus grande des territoires devient urgente.

La C.R.C. n'oublie pas de souligner que l'État spolie Paris, notamment par non compensation des transferts de charge, mais je ne suis pas naïf au point de croire que cela pourrait changer à court terme.

La démarche logique serait donc qu'un débat soit organisé sur ces sujets, en amont des orientations budgétaires qui ne portent que sur l'exercice suivant, afin de tracer les grands choix en matière d'investissement, de fiscalité et de politique du personnel.

M. SAINT-ETIENNE.
L'entêtement du Maire de Paris à ignorer l'inflation des dépenses de personnel et des charges à caractère général n'a d'égal que son refus de toute mesure budgétaire curative.

Cet excès de dépenses se fait sans la moindre évaluation de l'utilisation des deniers publics. C'est la raison pour laquelle le groupe CI vous présente un vœu réclamant une évaluation annuelle des subventions.

Nous réclamons également un audit régulier et indépendant de toutes les associations recevant plus de 150.000 euros de subventions par an.

Le faible taux de consommation des crédits de paiement témoigne de l'incapacité à penser à long terme et à investir durablement.

Le groupe CI propose que des perspectives pluriannuelles d'investissement soit élaborées.

Cette démarche de planification stratégique servirait des logiques de discipline budgétaire, de maîtrise de la dépense publique et de visibilité à long terme.

Les ressources mobilisées en faveur de l'investissement, telles que les cessions d'actifs n'étant pas inextinguibles, la capacité d'autofinancement net se contractant avec une diminution de 40 % entre 2007 et 2009 et le ratio de désendettement s'allongeant de deux ans, il est impératif d'élaborer des outils de prévision, dans le

but de rationaliser la dépense publique et de faciliter la prise de décision politique.

C'est notamment le sens du dernier vœu que nous vous présentons et qui sollicite la diffusion à l'ensemble des conseillers de Paris du tableau interne intitulé "Perspectives à trois ans", qui mentionne les prévisions de recettes et de dépenses, ainsi que le recours aux nouveaux emprunts.

Le recours souhaité par certains à l'impôt oublie que déjà à Paris le coût de la vie est le plus élevé de France et l'un des plus élevés au monde.

On veut imposer aux Parisiens une double peine. On peut éviter la surfiscalité après déjà deux augmentations très fortes d'imposition.

Toute une série de réformes structurelles et de bonnes pratiques de gestion doivent être adoptées, mettant l'accent sur la programmation financière des dépenses d'équipement, le contrôle de gestion des charges courantes mais aussi une gestion fine des dépenses à caractère social.

M. LEGARET, maire du 1er arrondissement.
Un rapport de la Chambre régionale des Comptes est soumis à une procédure contradictoire. Le maire reçoit donc un rapport provisoire sur lequel il fait des observations. Ensuite, nous avons un rapport définitif.

La Chambre régionale des Comptes a parfaitement pris en compte ces observations et a néanmoins maintenu ses ratios de comparaison.

J'aimerais bien que la Municipalité nous fasse une analyse prospective de l'évolution des dépenses de la Ville et nous indique quel sera le plan B.

La Chambre régionale des comptes recommande à la Ville d'établir et de rendre public un plan pluriannuel des investissements. Un P.I.P.P., semble-t-il, existe mais n'a jamais été rendu public.

Pourquoi dans son vœu n° 42 ter l'Exécutif ne cite-t-il pas le P.I.P.P. ?

Je suis prêt à adopter ce vœu n° 42 ter, à condition qu'il fasse référence au P.I.P.P.

M. BRAVO, maire du 9e arrondissement.
Le rapport de la C.R.C. fait le constat du désengagement de l'Etat, ayant conduit la collectivité parisienne à augmenter les moyens qu'elle consacre aux plus fragiles.

L'estimation des marges de manœuvre financière de la Ville gagnerait à être envisagée au sein d'un périmètre élargi prenant en compte les budgets annexes de grands opérateurs tels que le CASVP, le budget spécial de la Préfecture de police, ceux des bénéficiaires des participations de la Ville et des engagements hors bilan.

Ce nouveau périmètre atteindrait alors plus de 12 milliards d'euros pour 73.000 agents, soit un périmètre élargi de 50 à 60 %, plus fidèle à la réalité parisienne.

La Chambre régionale des comptes relève également que la Ville de Paris a fait preuve "d'une bonne capacité de réaction face à la crise" et insiste sur la programmation d'importants travaux d'équipements, sur les projets d'innovation et les mesures liées à la solidarité et à l'emploi.

La C.R.C. confirme que les réformes législatives ont eu pour effet de restreindre la liberté de fixation des taux et de diminuer les dotations que l'Etat doit verser. Par ailleurs, les transferts de compétences sont toujours très mal compensés.

La mobilisation annoncée des marges de manœuvre fiscales s'est intégrée à un train de mesures visant à augmenter les recettes, cessions d'actifs, offres de recettes patrimoniales, etc.

La variation de l'encours de la dette n'a donc constitué qu'une variable d'ajustement parmi d'autres pour financer les investissements. Si le stock des emprunts est passé de 2,2 milliards en 2007 à 2,5 milliards en 2009, le niveau d'endettement rapporté aux recettes réelles de fonctionnement demeure, à Paris, largement en dessous de la moyenne des villes de plus de 100.000 habitants.

Pour la période 2011-2013, deux perspectives sont tracées.

Le premier scénario vient des agences de notation. La capacité d'autofinancement brut serait préservée, permettant d'envisager un programme annuel d'investissement d'environ 1,5 milliard d'euros du fait de l'augmentation des recettes fiscales mais aussi de la stabilisation de l'autofinancement et de la maîtrise des dépenses de fonctionnement, couplées à des recettes d'investissement en augmentation et à un moindre recours à l'emprunt.

Le second scénario, imaginé lui par la C.R.C., verrait une baisse inéluctable de la capacité d'autofinancement, du fait de la diminution des recettes exceptionnelles et des compensations, en plus de l'augmentation des charges de personnel. La Ville n'aurait, en ces circonstances, d'autres choix que celui d'un arbitrage entre des postes d'équipement et le montant du recours à l'emprunt.

Dans le cas d'un maintien du rythme de dépense, les emprunts pourraient atteindre 3,3 milliards en 2013 et la C.R.C., préconise une véritable programmation pluriannuelle des investissements.

Ce bon rapport de la C.R.C. garde étrangement le silence sur l'excellente gestion de la dette parisienne qui se protège des risques de variation de taux.

Preuve en est que la Ville emprunte à des taux significativement inférieurs aux O.A.T. à 10 ans.

Les finances de la Ville sont bien gérées et ménagent de réelles marges de manœuvre pour l'avenir.

M. GAUDILLÈRE, adjoint, rapporteur.
Les impôts directs locaux ont rapporté 2.122 millions en 2009 et 2.292 millions en 2010, ce qui fait très exactement 8,0 % d'augmentation et non 9 % comme l'assure M. DUBUS.

Loin d'avoir connu une explosion comme le prétend M. DUBUS, les charges à caractère général n'ont augmenté en 2009 que de 1,6 % et, en 2010, de 1,5 %, c'est-à-dire, grosso modo, l'inflation.

Les subventions de fonctionnement versées par la Ville ont diminué en 2010 de – 8 % grâce à un certain nombre d'économies et à une sélection plus rigoureuse.

Le montant moyen des investissements de la mandature de M. TIBERI, dans laquelle M. LEGARET était adjoint aux Finances était 713 millions, contre 1.262 millions de 2001 à 2007, soit une augmentation de 80 %, et 1.509 millions depuis trois ans, c'est-à-dire une nouvelle augmentation.

S'agissant de l'inflation des dépenses de personnels évoqué par M. SAINT-ETIENNE, j'ai suggéré en 2008 au Maire de Paris, qui en a pris la décision, de stabiliser les effectifs de la Ville de Paris et, par conséquent, l'évolution des dépenses de personnel depuis 2008 obéit à des facteurs totalement exogènes à l'action de la Municipalité tels que l'augmentation du point et l'évolution du glissement vieillesse technicité. L'augmentation de la masse salariale a été limitée à 2,7 % en 2009 et à 2,2 % en 2010.

Nous essayons, année après année, de voir clair sur les trois ou quatre années suivantes, ce qui n'est pas toujours facile, étant donné notamment l'incertitude quant à l'évolution des dotations et des compensations de l'Etat ou à celle des droits immobiliers. Je ne sais pas non plus exactement ce que sera la consommation ou l'évolution des dépenses sociales obligatoires.

Les perspectives pluriannuelles que nous construisons comprennent un certain nombre d'hypothèse sur ces facteurs exogènes et puis des prévisions volontaristes sur ce qui dépend de nous, par exemple l'évolution des subventions, l'évolution des charges à caractère général, etc.

C'est ce document synthétique que nous adressons aux agences de notation, et je ne vois aucun inconvénient, c'est le sens du vœu n° 42 ter, à ce que ces éléments soient discutés, notamment par la Commission des finances.

Simplement, je ne voudrais pas que ces prévisions soient prises comme des prévisions mathématiques.

Nous avions fait remarquer à la Chambre régionale des comptes qu'il est difficile de faire une comparaison entre les dépenses de la Ville de Paris et les dépenses, par exemple, de la Ville de Marseille ou de la Ville de Lyon qui sont intégrées dans des structures intercommunales importantes et coûteuses.

La Chambre régionale a reconnu l'exactitude de cette remarque mais elle n'en a pas tenu compte !

Les comparaisons auraient été meilleures si elles avaient tenu compte de cette hétérogénéité.

S'agissant du problème du programme d'investissement, évoqué par M. LEGARET, nous avons évoqué à plusieurs reprises les grandes masses des investissements de la Ville.

Je les réactualiserais lorsque nous examinerons le débat d'orientations budgétaires, mais c'est tout ce qui existe en matière de programme d'investissement.

Pour le reste, chacun des investissements concernés est décidé en fonction des opportunités foncières, en fonction des décisions du Maire, en fonction des discussions avec les maires d'arrondissement. Chacun de ces investissements fait l'objet de beaucoup de délibérations.

En matière de transparence sur l'investissement, nous faisons le maximum de ce qui est possible.

Nous actualisons nos prévisions d'investissement et c'est ainsi, par exemple, que nous avons intégré de nouveaux investissements pour les berges de la Seine.

Le rapport de la Chambre régionale des comptes comprend des éléments qui sont très louangeurs sur la gestion de la Ville de Paris.

Elle a souligné notre capacité de réaction en temps de crise, elle a consacré des développements au fait que la Ville de Paris, confrontée en 2008 à un recul de 200 millions des droits de mutation, a eu, sur ces problèmes de gestion et face à un environnement financier dégradé, une réactivité considérable.

J'ai cité hier trois éléments sur les relations avec l'Etat :
- la Chambre souligne la diminution des dotations de l'Etat,
- la Chambre souligne que des transferts de compétences ont eu lieu sans transferts équivalents en recettes.

- la Chambre souligne que les lois votées par la majorité de M. FILLON ont "restreint l'autonomie locale en matière de fixation des taux".

Enfin, dernier élément très positif souligné par la Chambre régionale : "La Ville de Paris a lancé un programme important de travaux dans l'habitat, l'aménagement, les infrastructures, les équipements scolaires, culturels et sportifs. Ce programme ambitieux a été complété ensuite par de nouveaux projets innovants."

Il est exact qu'un certain nombre de facteurs vont influer lourdement dans les années à venir sur l'évolution de nos recettes de fonctionnement et d'investissement. Ce sont les dépenses sociales, ce sont les contributions de l'Etat et ce sont les péréquations.

L'évolution exacte de chacun de ces facteurs, que personne ne peut prévoir aujourd'hui, aura une influence sur la répartition du financement de l'investissement entre, d'une part, l'emprunt et, d'autre part, l'autofinancement.

Nous n'augmenterons pas les impôts directs locaux d'ici à 2014 !

M. LEGARET, maire du 1er arrondissement.
Nous voterons les vœux n°40, 41 et 42 du groupe « CI » mais, s'agissant du vœu n°42 ter, je n'arrive absolument à comprendre cette façon de tourner autour du P.I.P.P.

Si vous voulez donner suite aux recommandations de la C.R.C., il vous reste une seule chose à faire, c'est rendre communicable un plan pluriannuel des investissements.

Si ce document existe, ce qui semble être le cas parce que M. GAUDILLÈRE vient d'y faire référence, il vous reste, en application des recommandations de la C.R.C., à le rendre communicable.

Si vous le dites, dans votre vœu n°42 ter, nous voterons ce vœu n°42 ter. Sinon, nous nous abstiendrons.

Le vœu n°40, avec un avis défavorable de l'Exécutif, est repoussé.

Le vœu n° 41 du groupe "Centre et Indépendants", avec un avis défavorable de l'Exécutif, est repoussé.

Le vœu n° 42 du groupe "Centre et Indépendants", avec un avis défavorable de l'Exécutif, est repoussé.

Le vœu n° 42 bis de l'Exécutif non présenté est considéré comme retiré.

Le vœu n° 42 ter de l'Exécutif est adopté à main levée.

S'agissant d'une communication, il n'y a pas de vote sur le projet de délibération SG 157.

Vœu n°43 déposé par le groupe EELVA relatif à l' installation d'une antenne -relais 226, rue Marcadet.

(Mme DUBARRY, adjointe, remplace M. VUILLERMOZ au fauteuil de la présidence).

Le vœu n°43 est retiré.

2011, DDEEES 80 - Subvention à l'Institut Français de la Mode (IFM) (13e). Montant : 8.000 euros.

Le projet de délibération DDEEES 80 est adopté à l'unanimité à main levée.

Vœu n°44 déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif aux conditions de travail des égoutiers.

Vœu n°44 bis déposé par l'Exécutif.

Le vœu n°44 est retiré.

Le vœu n° 44 bis de l'Exécutif est adopté à l'unanimité à main levée.

Vœu n°45 déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à l'origine des œufs dans la restauration collective municipale.

Le vœu n° 45 avec un avis favorable de l'Exécutif est adopté à main levée.

2011, DPA 15 - Approbation du principe et des modalités de passation d'un marché d'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'un schéma directeur d'aménagement du site de l'Ecole Supérieure de Physique et de Chimie Industrielle (ESPCI) 10, rue Vauquelin (5e).

Le projet de délibération DPA 15 est adopté à l'unanimité à main levée.

Vœu n°46 déposé par M. SARRE relatif à la vente de paniers de fruits et légumes produits par des agriculteurs dans les restaurants universitaires.

Le vœu n° 46, non présenté, est considéré comme retiré.

Vœu n°47 déposé par Mme KUSTER et M. DUBUS relatif à l'implantation d'une pépinière d'entreprises sur la Z.A.C. "Pouchet" (17e).

Le vœu n°47 est retiré.

Vœu n°48 déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à l'avenir de la Poste du Louvre.

Vœu n°48 bis déposé par l'Exécutif.

Le vœu n°48 est retiré.

Le vœu n°48 bis est adopté à l'unanimité à main levée.

La séance, suspendue à 12h35, est reprise à 14h30 sous la présidence de M. GAUDILLERE, adjoint.

2011, DVD 106 - Signature avec le Syndicat Mixte Autolib' d'une convention portant superposition d'affectations sur partie du domaine public de voirie en surface de la Ville pour l'implantation de stations et d'espaces Autolib'.

Vœu n°49 déposé par le groupe UMPPA relatif à l'étude de l'implantation de stations Autolib' au sein du bois de Vincennes.

Vœu n°50 déposé par le groupe UMPPA relatif à l'implantation dans les parcs de stationnements souterrains des stations Autolib'.

Vœu n°51 déposé par M. SARRE relatif à la signature avec le syndicat mixte Autolib' d'une convention.

Vœu n°52 déposé par M. SARRE relatif aux créations d'emplois industriels et de service générés par le projet Autolib'.

Les vœux n°51 et 52, non présentés, sont considérés comme retirés.

M. BAUPIN, adjoint.
Je me réjouis que des solutions soient trouvées aujourd'hui pour permettre des implantations d'auto-partage sur la voirie.

On est, semble-t-il, encore en attente d'un décret mais incessamment sous peu, il y aura possibilité que des dispositifs de voitures partagées s'installent sur la voirie.

Par contre, nous n'ayons pas varié de position en ce qui concerne le fond même d'Autolib' et nous ne serons pas favorables à cette délibération.

Etant donné toutes les charges qu'il va devoir assumer en matière de jockeys pour déplacer les véhicules qui viennent s'ajouter aux charges habituelles d'un service d'auto-partage, il paraît absolument impossible qu'un tel service puisse atteindre l'équilibre économique.

Imaginer qu'on puisse avoir 220.000 abonnés pour 3.000 véhicules, celle ne correspond à rien de ce qui fonctionne ailleurs en matière de service d'auto-partage. En général, on a un véhicule pour 10 à 12 usagers. Là, il s'agit d'un véhicule pour 75 usagers.

Soit il y aura 220.000 abonnés et ces 220.000 abonnés ne trouveront pas de véhicule ; soit, plus probable, il n'y aura pas 220.000 abonnés et il n'y aura pas d'équilibre économique.

A partir du moment où il n'y aura pas d'équilibre économique, à partir du moment où M. BOLLORÉ ne s'est engagé qu'à hauteur de 60 millions d'euros, que se passera-t-il quand ces 60 millions d'euros auront été dépensés pour combler le déficit d'Autolib' ? Qui payera le reste du déficit ? Est-ce que ce sont les collectivités qui sont membres du Syndicat Mixte ou est-ce que ce sera BOLLORÉ ?

Mme DOUVIN.
Depuis le début, nous avions émis le vœu qu'un maximum de stations soient installées en sous-sol, pour ne pas pénaliser encore les utilisateurs de la voirie parisienne.

Tel n'a pas été le cas, bien au contraire, puisque sur 700 stations, 500 seront installées sur la voie publique, soit environ 2.000 places, qui vont être retirées du stationnement actuel au détriment de l'ensemble des autres utilisateurs de la voirie : voitures, deux-roues motorisés et mêmes vélos.

La situation actuelle, déjà caractérisée par une pénurie généralisée de stationnements de surface, va donc encore s'aggraver.

C'est la raison pour laquelle nous déposons un vœu pour demander, d'une part, un ré-arbitrage des emplacements entre la surface et le sous-sol et, d'autre part, que la suppression des places de stationnement de surface attribuées aux stations Autolib' fasse l'objet d'une compensation par la création de parcs souterrains de quartiers, créés en fonction des besoins locaux.

Mutualiser l'usage de la voiture dans Paris est indispensable : développer les services qui vont dans ce sens est effectivement la bonne direction. Les parcs souterrains sont particulièrement intéressants pour cela. La répartition qui nous est proposée va à contresens de ce mouvement.

L'installation de stations Autolib' sur voirie constitue bel et bien une incitation à utiliser une voiture, mise à disposition, au lieu d'emprunter les transports publics ou un mode doux. On ne peut pas en même temps vouloir supprimer les voies sur berges, réduire sans cesse l'espace dévolu à la voiture, et créer une offre de 3.000 voitures supplémentaires. Il y a fort à penser que ce ne sont pas les automobilistes qui vont vendre leur voiture et se reporter sur Autolib', mais vraisemblablement les utilisateurs des transports publics en grande partie en raison de l'implantation en surface.

Ce système est conçu pour de petites courses multiples et non pas, comme dans l'autopartage, pour un trajet planifié et indispensable. L'esprit même du système Autolib' pousse à la consommation.

Nous allons voter pour Autolib', tout en étant très attentifs au sort qui sera réservé à notre vœu sur le stationnement. Si ce vœu n'était pas adopté, dès que nous serons en responsabilité, nous changerons l'équilibre actuel entre stationnements de surface et stationnements souterrains, par la création de parcs de quartier.

Nous serons particulièrement vigilants quant à l'équilibre financier du système.

Le rapport du Centre d'analyses stratégiques qualifie l'hypothèse sur laquelle est basée Autolib' de très optimiste. Sa viabilité n'est assurée que si Autolib' compte plus d'abonnés que Vélib', qui a aujourd'hui 160.000 abonnés. C'est considérable, mais pour Autolib', il en faut 200.000. 7 heures par jour d'utilisation sont requises, ce qui paraît plus qu'optimiste, notamment compte tenu du temps de rechargement des batteries.

La location de voitures en libre service figurait dans notre programme en 2008. Nous y sommes donc favorables, mais nous veillerons à ce que le système fonctionne sainement.

Mme de CLERMONT-TONNERRE.
Donner la possibilité aux Parisiens de moins utiliser leur véhicule personnel, voire de s'en séparer au profit d'un dispositif d'autopartage électrique est une solution innovante et fédératrice.

Ce projet donc s'inscrit pleinement dans la dynamique du développement durable lancée par le gouvernement avec le Grenelle de l'environnement.

Beaucoup d'habitants du 15e ont exprimé leur inquiétude quant à la disparition de nombreuses places de stationnement.

Le coût du projet a également été évoqué à plusieurs reprises, tout comme les problèmes de propreté et de maintenance des véhicules ou encore les risques de vol et de vandalisme.

L'accessibilité des véhicules aux personnes à mobilité réduite a été souhaitée, ainsi que la mise à disposition de sièges auto pour les enfants.

Enfin, la question a été à nouveau posée de savoir si ce nouveau flux de véhicules n'allait pas accroître les difficultés de circulation. A ceci, s'ajoutent les interrogations soulevées par la concurrence faite aux taxis et la non-adhésion de certaines communes limitrophes.

Alors que dans le 15e, nous avons engagé une concertation exemplaire autour de ce projet, la réponse donnée par la Ville sur l'important travail de terrain participatif réalisé par les conseillers de quartier est plus que décevante. Hormis quelques changements à la marge, aucune des propositions émises par les habitants du 15e n'a été prise en compte.

J'espère que vous entendrez nos demandes, en particulier s'agissant des stations qui sont prévues sur le 5, place du Commerce et sur le 79, rue Brancion.

Mme MONTANDON.
Il n'est pas prévu d'emplacements Autolib' au sein du bois de Vincennes. Autolib' utilisant des voitures électriques, dont non polluantes, il y aurait une certaine logique à ce qu'elles desservent le bois souvent très mal irrigué par les transports en commun.

L'implantation prévue, au Sud du bois, d'une aire d'accueil des gens du voyage qui viennent se faire soigner ou visiter leurs proches hospitalisés dans des hôpitaux parisiens laisse à prévoir un certain va-et-vient de véhicules en grande majorité diesel.

Pour garder une certaine cohérence dans votre projet d'aménagement, il serait donc intéressant que vous étudiiez la possibilité d'implanter des stationnements d'Autolib' aux alentours.

Nous demandons que la création de stations Autolib' soit étudiée au sein et aux abords du bois de Vincennes.

Mme CUIGNACHE-GALLOIS.
Le modèle de Vélib' n'est pas transposable sur Autolib'.

Il n'est pas la meilleure réponse aux besoins des Parisiens et il ne paraît pas complètement adapté aux réalités du terrain.

C'est un service trop limité, trop complexe, trop contraignant. Les problèmes de réapprovisionnement des stations et des coûts de fonctionnement liés au vandalisme seront exponentiels comparés à Vélib'.

Selon l'hypothèse retenue, la rentabilité du contrat n'est atteinte que si l'opération enregistre

200.000 abonnements et si les véhicules sont en utilisation payante au moins sept heures par jour toute l'année, ce qui paraît totalement improbable.

Le rapport du Centre d'analyse stratégique ne fait que confirmer les risques de dérive financière. D'après l'expérience de La Rochelle, le temps d'utilisation quotidien est d'une heure.

Dans cette hypothèse, le bilan d'Autolib' serait de plus de 60 millions d'euros de perte par an ce qui aurait des conséquences dramatiques pour la Ville et l'opérateur.

Le contrat passé entre le syndicat et l'opérateur Bolloré prévoit que celui-ci devra assumer à hauteur de 60 millions d'euros les pertes éventuelles sur la durée de l'ensemble du contrat.

Au-delà, ce sera aux collectivités adhérentes de payer. Or, le seuil de 60 millions d'euros peut être très rapidement atteint et une collectivité ne pourra se retirer du projet qu'à condition de l'accord unanime des autres membres ce qui est quasi impossible.

Il n'est donc pas improbable que la Ville soit dans l'obligation de combler un déficit important.

Bolloré peut prendre le risque de s'engager dans un projet économiquement bancal parce que ce n'est pas à lui qu'incombe ce risque majeur mais surtout parce qu'il bénéficie d'aides exceptionnelles qui d'ailleurs font l'objet de suspicions, de doutes, voire de procédures de la part de concurrents privés.

La charge du risque repose très largement sur le syndicat. Est-ce aux Parisiens de supporter ce type d'engagements financiers aléatoires ?

Les taxis constituent une véritable alternative à l'utilisation de la voiture individuelle. C'est là qu'aurait dû porter la priorité de votre action.

Le résultat direct de votre projet, ce sera la suppression immédiate de 2.250 places de stationnement en voirie, pour un service très limité pour les Parisiens, mais aux conséquences financières importantes pour la Ville.

M. BROSSAT.
Ce nouveau service constitue une amélioration de l'offre de transport pour les Parisiens et les Franciliens.

Avec la mise en place de Vélib' et la multiplication des pistes cyclables, la Municipalité parisienne a démontré avec succès sa capacité à proposer des solutions innovantes et ambitieuses pour diversifier l'offre de transport.

Par le développement à grande échelle de couloirs de bus, des efforts considérables ont été faits pour améliorer le trafic de ce mode de transport collectif.

La politique du "tout voiture" qui régnait auparavant est bel et bien révolue.

Seulement, il nous faut prendre en considération la diversité des besoins des Parisiens en matière de transport.

Le dispositif Autolib' répond également à un souci d'accès du plus grand nombre à ce service, les tarifs proposés permettant une utilisation occasionnelle à un coût accessible, bien que la mise en place d'une tarification sociale soit toujours possible.

Autolib' sera développé à une grande échelle et s'adressera potentiellement à 4 millions d'usagers, ce qui constitue un vrai progrès.

Nous ne sommes pas indifférents à tout ce que la mise en place du projet Autolib' implique, en termes d'emplois créés à tous les niveaux.

Les élus Communistes voteront pour la signature de cette convention.

Mme SIMONNET.
Autolib' est l'exemple même de la fausse bonne idée, c'est même sans doute un bon cas d'école de capitalisme vert.

Ce n'est pas parce qu'on réalise des voitures 100 % électriques qu'elles ne sont pas polluantes.

Il n'est pas du tout sur que ceux qui possèdent actuellement une voiture cessent de l'utiliser pour Autolib'.

L'usage le plus conséquent de la voiture dans Paris est celui lié aux déplacements domicile-travail. L'automobiliste ne pourra absolument pas être sûr d'avoir accès chaque matin à une voiture disponible, du fait du maillage existant limité. Il y a peu de chances que les Parisiens motorisés adoptent plutôt ce mode de transport.

Bien sûr, pour ceux qui n'ont pas de voiture, Autolib' peut rendre des services.

C'est peut-être là justement un problème, car il est probable que ceux qui, aujourd'hui, n'ont pas de voiture, vont privilégier demain l'utilisation de voitures électriques plutôt que les transports en commun ou les Vélib'.

Aujourd'hui, 50 % des Parisiens n'ont pas de voiture et vivent très bien sans. On va les inciter à prendre Autolib', alors que l'on veut dans le même temps promouvoir les transports en commun ou le vélo. Ce n'est très cohérent.

L'utilisation de la voiture va s'effectuer seulement pour des allers simples. Or, on est en face d'un problème important, qui est celui du nombre de stations.

Quand on constate que Vélib', avec 20.000 vélos et plus d'une dizaine d'utilisations de chaque Vélib' par jour compte 160.000 utilisateurs, de quelle façon pourrions-nous atteindre 200.000 utilisateurs pour 3.500 à 4.000 véhicules, à terme ?

Autolib' va être confronté à un autre problème, celui des stationnements et de la gestion d'approvisionnement des stations, des difficultés dans le rapatriement des Autolib' qui vont provoquer des déplacements supplémentaires inutiles.

Pour que cela fonctionne, il faudra démultiplier les stationnements et assurer une logistique très lourde.

Combien tout cela va-t-il coûter ?

Autolib', est-ce un réel service public, puisque géré par le privé ?

On fait croire à la population que l'on crée un service public, mais comme il est géré par une grosse entreprise privée, c'est bien une logique capitaliste que l'on soutient et que l'on finance.

Il risque d'y avoir autant, si ce n'est plus, de dégradations sur les Autolib' et les stations de rechargement que pour les Vélib'.

On va se retrouver dans les mêmes logiques de faux service public, avec une socialisation des pertes et une privatisation des profits.

Ne pourrions-nous pas mieux utiliser cet argent public ? On pourrait inciter au développement des transports en commun, des dispositifs de voitures en autopartage en privilégiant à chaque fois l'économie sociale et solidaire, mais surtout, nous devons repenser de manière plus globale nos déplacements dans une logique de réaménagement du territoire, car l'objectif doit être de réduire les distances domicile – travail.

M. MARTINS.
Si nous partageons tous l'ambition d'une flotte de véhicules en libre service électrique, nous devons être particulièrement vigilants à la pertinence et à la réalité des besoins et des usages des Franciliens, parce que le présent programme va modifier durablement le paysage urbain parisien, la voirie et les places de stationnement.

200.000 abonnés par an avec une utilisation de 7 heures par jour paraît évidemment irréaliste.

C'est d'autant plus inquiétant que l'éventualité d'arriver à un certain nombre d'abonnés, à un usage quotidien proche des 7 heures par jour, dépend de notre capacité à faire d'Autolib' un véritable projet métropolitain, un véritable projet à l'égard du Grand Paris.

C'est sur cette dimension partenariale et métropolitaine qu'évidemment pèsent les plus grandes inquiétudes, aujourd'hui, un certain nombre de villes ayant émis des doutes et, pour certaines, refusé d'adhérer à Autolib'.

Si, demain, ces communes ne s'inscrivent pas dans le partenariat, il n'y a aucune chance que nous atteignions le nombre d'abonnés nécessaires au modèle économique.

M. DARGENT.
Je voudrais souligner le caractère profondément innovant de ce projet.

Le tout automobile qui prévalait à Paris jusqu'en 2001 est une aberration.

En mettant en place Autolib', notre ville fait figure de pionnière en matière de déplacements.

Un dispositif qui favorise un recul de la détention et de l'usage de la voiture individuelle constitue un progrès d'un point de vue écologique.

L'autopartage présente certes d'autres avantages, mais le fait de pouvoir, avec Autolib', déposer le véhicule à un endroit différent du point de départ ouvre des perspectives de développement plus larges.

L'équilibre économique nous semble raisonnablement garanti par le dispositif.

Evidemment, cet équilibre, comme celui de tout projet novateur, dépend d'un certain nombre de variables, mais les garanties qu'il sera atteint sont fortes et l'existence d'inévitables incertitudes économiques ne doit pas nous interdire de mettre en œuvre un projet qui constitue un progrès écologique.

Autolib' est d'abord, en effet, une nouvelle organisation de la mobilité, qui participe de la diversification des modes de transport, dans un souci de limitation des gaz à effet de serre et des polluants, sans compter le bruit.

Depuis la création du syndicat mixte en février 2009, beaucoup de chemin a été parcouru.

Nous votons aujourd'hui sur les implantations du service à Paris qui privilégiera l'accessibilité, la flexibilité et les déplacements dans l'ensemble de l'aire métropolitaine qui constitue le cœur de l'agglomération.

Au terme de cette délibération, 500 stations seront construites en surface et 200 en souterrain.

Il s'agit de donner une visibilité à ce service,

grâce au stationnement en surface, mais les stations implantées en surface ont une taille réduite pour limiter les suppressions de places.

Environ la moitié des places Autolib' ouvertes se trouveront dans les parkings souterrains. L'effort est donc notable pour limiter l'impact sur la suppression des places en surface.

A entendre Mme de CLERMONT-TONNERRE, on a l'impression qu'un vent de révolte s'est levé dans les conseils de quartier du 15e arrondissement sur les emplacements proposés pour les stations Autolib', ce qui est faux.

J'ai surtout noté, dans les conseils de quartier du 15e arrondissement, un grand intérêt pour ce projet que je ne retrouve pas dans les interventions des élus U.M.P.P.A.

En 2007, les mêmes élus de Droite dénonçaient, dans le 15e, la suppression de places liée à la création de stations Vélib' et, ensuite, très vite, compte tenu du succès du dispositif, il a fallu, dans un consensus cette fois-ci général, étendre la taille des stations.

Nous devons accepter avec enthousiasme un projet qui s'inscrit dans la diversification des modes de déplacement dans notre ville.

Mme LEPETIT, adjointe, rapporteure.
Le présent projet définit le cadre réglementaire des parcelles sur lesquelles les stations Autolib' seront réalisées et précise la contribution financière de la Ville de Paris aux investissements du syndicat mixte Autolib' pour réaliser les stations.

Le projet de convention a été validé et voté à l'unanimité par le conseil syndical Autolib'.

Toutes les villes adhérentes au syndicat mixte font la même chose.

Les stations aujourd'hui sont dans la phase des études techniques et nous sommes donc dans un processus d'échanges.

Evidemment, c'est la même chose avec le 15e arrondissement.

Nous allons implanter sur voirie 500 stations de 4 places et 200 stations de 10 places en sous-sol.

Nous avons donc le même nombre de places de stationnement : 2.000 en voirie, 2.000 en parking.

Nous devrons suivre pas à pas le projet Autolib' et l'installation des stations.

Pour répondre au vœu déposé par Mme MONTANDON concernant les bois, ceux-ci ne seraient pas retenus pour implanter des stations, dans la mesure où nous avons donné la priorité à l'intermodalité.

Il n'y a pas lieu d'opposer les taxis à Autolib', alors que nous souhaitons, bien au contraire, intégrer les taxis dans le projet.

Nous avons favorisé des emplacements proches de stations de métro, de RER ou de stations de bus, par exemple, ce qui n'est pas le cas des bois. Nous allons regarder toutefois si nous pouvons implanter des stations Autolib' au plus près des bois. Saint-Mandé, Saint-Maurice étant riveraines du bois de Vincennes, leurs stations ne sont pas très éloignées du bois.

Le rapport du Conseil d'analyse stratégique contient des erreurs manifestes sur une base d'hypothèses fausses.

Le modèle économique du projet, c'est d'abord un apport en capital du groupe Bolloré de 50 millions d'euros, la prise en charge des locations de voitures, des assurances, de l'entretien et du service client par le groupe Bolloré. Ce sont des garanties techniques et financières contre le vandalisme et une moindre fréquentation, le risque de non atteinte du chiffre d'affaires.

Si le groupe Bolloré veut se retirer du projet, il doit verser obligatoirement 20 millions d'euros au syndicat mixte. Nous avons aussi fixé des objectifs de performance, des garanties de qualité de service, un comité de suivi constitué de dix membres issus du concessionnaire et du syndicat.

L'ensemble des collectivités a voté unanimement à la fois pour le cahier des charges mais aussi pour le candidat.

Comment peut-on comparer Autolib' et Vélib' puisque nous avons des garanties : pour conduire une Autolib' qui pourra emprunter des autoroutes, il faut un permis de conduire ; nous avons des prix préférentiels à la fois pour les familles et pour les entreprises ; des jeunes entre 18 et 21 ans pourront être abonnés à Autolib', ce que ne permettent pas aujourd'hui les agences de location.

Quant aux villes qui n'ont pas encore adhéré, peut-être qu'elles aussi sont dans l'attente, sont dans la demande d'explications. Toutes les villes qui souhaitent nous rencontrer, nous les rencontrons. Les maires qui n'ont pas choisi pour le moment ce service public, pourront, puisque la porte est ouverte, entrer au syndicat mixte.

Nous avons beaucoup de demandes d'autres villes ou d'autres pays pour discuter du service Autolib'. Nous allons commencer les travaux des stations dès cet été.

Le vœu n°49, avec un avis défavorable de l'Exécutif, est rejeté.

Le vœu n°50 du groupe U.M.P.P.A., avec un avis défavorable, est rejeté.

Le projet de délibération DVD 106 est adopté à main levée

2011, DVD 128 - Signature de contrats et de conventions avec les associations "Mieux Se Déplacer à Bicyclette", "Animation, Insertion et Culture Vélo" et "Vélorution" concernant la mise à disposition gratuite de locaux de la Maison du Vélo (4e) et le versement de subventions.

Le projet de délibération DVD 128 est adopté à main levée.

2011, DVD 133 - Approbation du bilan de la concertation préalable pour le projet d'extension du tramway T3 de la Porte de la Chapelle à la Porte d'Asnières (17e) et (18e).

Le projet de délibération DVD 133 est adopté à main levée.

2011, DVD 80 - Signature d'un marché de travaux d'enrobés bitumineux sur le boulevard périphérique, les voies sur berges,les tunnels et les chaussées de Paris intra muros.

Le projet de délibération DVD 80 est adopté à main levée.

Vœu n°53 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au service de transport fluvial en commun sur le bief de la Seine.

Le vœu n°53, avec un avis défavorable de l'Exécutif, est rejeté.

Vœu n°54 déposé par le groupe U.M.P.P.A. concernant une amélioration du confort des abris bus Decaux pour les usagers.

Le vœu n°54, avec un avis défavorable de l'Exécutif, est rejeté.

Vœu n°55 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'élargissement du bénéfice de la carte Améthyste aux handicapés de moins de 20 ans.

Le vœu n°55, avec un avis défavorable de l'Exécutif, est rejeté.

Vœu n°56 déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif au stationnement abusif dans les pistes cyclables.

Le vœu n°56, avec un avis favorable de l'Exécutif, est adopté à main levée.

Vœu n°57 déposé par Mme Brigitte KUSTER et M. Jérôme DUBUS relatif à l'évaluation de la mise en contre sens de pistes cyclables.

Le vœu n°57, avec un avis défavorable de l'Exécutif, est repoussé.

Vœu n°58 déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à l'extension de l'opération Paris Respire vers l'est de Montmartre.

Le vœu n°58, avec un avis favorable de l'Exécutif, est adopté à main levée.

Vœu n°59 déposé par Mme KUSTER et M. DUBUS relatif à la piétonisation du passage du Petit cerf.

Vœu n°59 bis déposé par l'Exécutif.

Le vœu n°59 est retiré.

Le vœu n° 59 bis de l'Exécutif est adopté à main levée.

2011, DEVE 53 - Subvention à l'association CLCV 75 (Union Départementale de la Consommation, du Logement et du Cadre de vie de Paris) (15e) pour la diffusion d'un fascicule d'amélioration de la qualité de l'air intérieur dans les logements parisiens. Montant : 3.000 euros.

(M. NAJDOVSKI, adjoint, remplace M. GAUDILLÈRE au fauteuil de la présidence).

Le projet de délibération DEVE 53 est adopté à main levée.

2011, DEVE 83 - Demandes d'autorisations administratives de travaux pour l'aménagement de l'extension du square René Le Gall (13e).

Le projet de délibération DEVE 83 est adopté à main levée.

Vœu n°60 déposé par le groupe PSRGA relatif à la création d'une promenade verte le long des voies ferrées du faisceau nord de depuis le boulevard Ney, jusqu'à la place de la Chapelle.

Vœu n°61 déposé par le groupe EELVA relatif à la création d'une promenade verte.

Le vœu n°60, avec un avis favorable de l'Exécutif, est adopté à l'unanimité à main levée.

Le vœu n°61, avec un avis favorable de l'Exécutif, est adopté également à l'unanimité à main levée.

Vœu n°62 déposé par le groupe UMPPA relatif à l'intégration de certaines emprises de la rue Castagnary dans le projet de réaménagement de la petite ceinture en coulée verte.

Le vœu n°62, avec un avis défavorable, est rejeté.

Vœu n°63 déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche pour le développement des cafés associatifs et la reconnaissance de la Fédération parisienne des Cafés associatifs.

Vœu n°63 bis déposé par l'Exécutif.

Le vœu n°63 est retiré.

Le vœu n°63 bis, de l'Exécutif, est adopté à l'unanimité à main levée.

2011, DPP 1 - Signature d'une convention avec l'association Fatma & Cie pour l'attribution d'une subvention dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances (3e). Montant : 2.500 euros.

Le projet de délibération DPP 1 est adopté à l'unanimité à main levée.

Vœu n°64 déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la sécurité dans les quartiers d'habitat social du 17e arrondissement.

Le vœu n°64, avec un avis favorable de l'Exécutif, est adopté à main levée.

Vœu n°65 déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif au soutien aux indignés de la Bastille.

Le vœu n°65, avec un avis favorable de l'Exécutif, est adopté à main levée.

Vœu n°66 déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à une subvention exceptionnelle à l'association « RSI La ressource ».

Le vœu n°66, non présenté, est considéré comme retiré.

Vœu n°67 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la nécessité d'amplifier les résultats obtenus dans la lutte contre les violences aux personnes.

Vœu n°67 bis déposé par l'Exécutif.

Le vœu n°67, avec un avis favorable de l'Exécutif, est adopté à main levée.

Le vœu n°67 bis de l'Exécutif est adopté à main levée.

Vœu n°68 déposé par M. MARTINS relatif à l'augmentation de l'offre de T.I.G.

Le vœu n°68 est retiré.

2011, DPVI 85 - Gestion urbaine de proximité dans les quartiers en politique de la ville. Subventions à 10 associations mettant en oeuvre des projets visant à l'amélioration du cadre de vie. Montant : 27.000 euros.

Le projet de délibération DPVI 85 est adopté à main levée.

2011, DPVI 113 - Subventions à sept associations créatrices d'emplois d'adultes relais. Montant total : 42.354 euros.

Le projet de délibération DPVI 113 est adopté à main levée.

Vœu n°69 déposé par le groupe Communiste et les élus du Parti de Gauche relatif à l'ouverture du mariage aux couples du même sexe.

Le vœu n°69, avec un avis favorable de l'Exécutif, est adopté à main levée.

Vœu n°70 déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à l'application de la loi du 11 février 2005 "pour l'égalité des droits et chances des personnes handicapées".

Le vœu n°70, avec un avis favorable de l'Exécutif, est adopté à main levée.

2011, DFPE 295 - Subvention à l'association Réseau Môm'artre destinée à financer le fonctionnement de ses trois antennes des 18e et 20e arrondissements. Montant : 13.000 euros.

Le projet de délibération DFPE 295 est adopté à l'unanimité à main levée.

Désignations de représentant du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal dans divers organismes.

Il est proposé à l'Assemblée de procéder à la désignation de ses représentants dans les organismes suivants :

Centre régional de documentation pédagogique de l'Académie de Paris (R.33) :

Titulaire :
Mme Colombe BROSSEL

Suppléante :
Mme Emmanuelle BECKER

Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques de Paris (R.34) :

Formation plénière :
M. Jean-Yves MANO suppléant, en remplacement de M. François VAUGLIN, désigné les 23 et 24 novembre 2009, démissionnaire.

Formation spécialisée dudit Conseil appelée à statuer sur les déclarations d'insalubrité :
M. Jean-Yves MANO suppléant, en remplacement de M. François VAUGLIN, désigné les 23 et 24 novembre 2009, démissionnaire.

Les candidatures proposées sont adoptées (2011, R.33 à R.34).

Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

Les projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription sont adoptés par un vote d'ensemble à main levée.

(La séance est levée le mardi 21 juin 2011 à 18 heures 15).

Votes spécifiques.

Anne Christine LANG
ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DLH 142.

Fabienne GIBOUDEAUX
ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DLH 130.

Jérôme COUMET
Marie-Pierre de LA GONTRIE
Annick OLIVIER
Christian SAUTTER
Liliane CAPELLE
Patrick TREMEGE
Edith CUIGNACHE-GALLOIS
ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DPE 45.

François VAUGLIN
Annick LEPETIT
Jean-Yves MANO
Pierre MANSAT
Claire de CLERMONT-TONNERRE
Jérôme DUBUS
ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DDEEES 41.

Lyne COHEN-SOLAL
Danièle POURTAUD
Philippe MOINE
Catherine DUMAS
ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 94.

Jean-Yves MANO
Colombe BROSSEL
Gisèle STIEVENARD
Halima JEMNI
Daniel ASSOULINE
Hélène BIDARD
Christophe NAJDOVSKI
Roxane DECORTE
Emmanuelle DAUVERGNE
Anne TACHNE
ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DLH 136, 138.

Pierre AIDENBAUM
Danièle POURTAUD
Marie-Pierre de LA GONTRIE
Dominique BERTINOTTI
Frédérique CALANDRA
Sandrine CHARNOZ
Jean-Yves MANO
René DUTREY
Jean-François LEGARET
Claude-Annick TISSOT
ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DU 116, DLH 66, 139.

Jean-Yves MANO
ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DLH 91, 143.

Olivia POLSKI
ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DLH 155.

Didier GUILLOT
Hélène BIDARD
Véronique DUBARRY
Pierre-Yves BOURNAZEL
ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DLH 133.

Didier GUILLOT
ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DLH 125.

Pascale BOISTARD
ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DLH 122, 123, 124.

Jean-Yves MANO
Halima JEMNI
Gauthier CARON-THIBAULT
René DUTREY
Jean TIBERI
Roxane DECORTE
ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DLH 98, 121, 146, 148, 152.

Philippe DUCLOUX
Laurence GOLDGRAB
Patrick BLOCHE
Lyne COHEN-SOLAL
Julien BARGETON
Jacques BOUTAULT
Claude-Annick TISSOT
Brigitte KUSTER
ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DU 192.

Roger MADEC
Claudine BOUYGUES
Isabelle GACHET
Rémi FERAUD
François DAGNAUD
Denis BAUPIN
Brigitte KUSTER
Hervé BENESSIANO
Jean-Jacques GIANNESINI
Fabienne GASNIER
ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DU 165, 170.

Alain LHOSTIS
ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DEVE 79.

Votes spécifiés.

Géraldine POIRAULT-GAUVIN
Pierre-Yves BOURNAZEL
Ont voté POUR le vœu n° 69.

Laurence DREYFUSS
Vote CONTRE le vœu n° 69

Patrick KLUGMAN
Ne prend pas part au vote sur les vœux n°s 32 et 33.

Pierre-Yves BOURNAZEL
Roxane DECORTE
Ont voté POUR le projet de délibération DASCO 80.

Pierre-Yves BOURNAZEL
Géraldine POIRAULT-GAUVIN
Ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération SG 162, SG 165.

Pierre-Yves BOURNAZEL
Géraldine POIRAULT-GAUVIN
Ont voté POUR le vœu n° 7.

Liste des questions de la séance du Conseil de Paris des lundi 20 et mardi 21 juin 2011 siégeant en formation de Conseil municipal.

Question du groupe E.E.L.V.A.

QE 2011-14 Question de M. Sylvain GAREL et des membres du groupe E.E.L.V.A. à M. le Maire de Paris relative à la démolition de l'ensemble immobilier des 25, rue Stephenson et 2, rue Cavé (18e).

Réponse non parvenue.

Questions du groupe U.M.P.PA.

QE 2011-15 Question de Mme Laurence DOUVIN et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris sur le devenir de la circulation porte Maillot et le boulevard périphérique.

Réponse non parvenue.

QE 2011-16 Question de Mme Laurence DOUVIN et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative aux corbeilles à papier installées sur la voirie parisienne.

Réponse non parvenue.

Liste des membres présents

MM. Gérard d'ABOVILLE, Pierre AIDENBAUM, Gilles ALAYRAC, David ALPHAND, Mmes Aline ARROUZE, Lynda ASMANI, MM. Daniel ASSOULINE, David ASSOULINE, Pierre AURIACOMBE, Mmes Marie-Chantal BACH, Marinette BACHE, M. Julien BARGETON, Mme Marie-Annick BARTHE, M. Denis BAUPIN, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BENESSIANO, Mme Yamina BENGUIGUI, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mmes Florence BERTHOUT, Dominique BERTINOTTI, Geneviève BERTRAND, Hélène BIDARD, M. Patrick BLOCHE, Mmes Michèle BLUMENTHAL, Pascale BOISTARD, M. Hamou BOUAKKAZ, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, MM. Pierre-Yves BOURNAZEL, Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, MM. Jacques BRAVO, Jean-Bernard BROS, Ian BROSSAT, Mmes Colombe BROSSEL, Catherine BRUNO, Delphine BURKLI, M. Jean-Pierre CAFFET, Mmes Frédérique CALANDRA, Liliane CAPELLE, M. Gauthier CARON-THIBAULT, Mmes Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Sandrine CHARNOZ, MM. Pierre CHARON, Michel CHARZAT, Mme Joëlle CHÉRIOUX de SOULTRAIT, M. Pascal CHERKI, Mmes Odette CHRISTIENNE, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Lyne COHEN-SOLAL, MM. Yves CONTASSOT, Alexis CORBIÈRE, Thierry COUDERT, Jérôme COUMET, Daniel-Georges COURTOIS, Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS, M. François DAGNAUD, Mme Seybah DAGOMA, M. Claude DARGENT, Mmes Virginie DASPET, Rachida DATI, Melle Emmanuelle DAUVERGNE, M. Bernard DEBRÉ, Mme Roxane DECORTE, MM. Bertrand DELANOË, Alain DESTREM, Mmes Laurence DOUVIN, Laurence DREYFUSS, Véronique DUBARRY, MM. Jérôme DUBUS, Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, MM. Michel DUMONT, René DUTREY, Mmes Myriam EL KHOMRI, Maïté ERRECART, M. Rémi FÉRAUD, Mmes Léa FILOCHE, Mireille FLAM, Danielle FOURNIER, M. Pierre GABORIAU, Mme Isabelle GACHET, M. Sylvain GAREL, Mme Fabienne GASNIER, MM. Bernard GAUDILLÈRE, Jean-Jacques GIANNESINI, Mmes Danièle GIAZZI, Fabienne GIBOUDEAUX, MM. Christophe GIRARD, Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, MM. Philippe GOUJON, Didier GUILLOT, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mmes Anne HIDALGO, Valérie HOFFENBERG, Halima JEMNI, MM. Bruno JULLIARD, Patrick KLUGMAN, Mmes Marie-Pierre de LA GONTRIE, Fatima LALEM, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Jean-Marie LE GUEN, Mme Anne LE STRAT, MM. François LEBEL, Jean-Pierre LECOQ, Jean-François LEGARET, Pierre LELLOUCHE, Mme Annick LEPETIT, MM. Romain LÉVY, Alain LHOSTIS, Mmes Katia LOPEZ, Hélène MACÉ de LÉPINAY, MM. Roger MADEC, Jean-Yves MANO, Pierre MANSAT, Daniel MARCOVITCH, Jean-François MARTINS, Jean-Baptiste MENGUY, Etienne MERCIER, Mme Martine MERIGOT de TREIGNY, MM. Jean-Louis MISSIKA, Philippe MOINE, Mmes Camille MONTACIÉ, Valérie MONTANDON, Claire MOREL, M. Christophe NAJDOVSKI, Mmes Martine NAMY-CAULIER, Annick OLIVIER, Anne-Constance ONGHENA, Françoise de PANAFIEU, M. Mao PENINOU, Mme Frédérique PIGEON, Melle Géraldine POIRAULT-GAUVIN, Mmes Olivia POLSKI, Danièle POURTAUD, M. Yves POZZO di BORGO, Mme Firmine RICHARD, M. Vincent ROGER, Mme Valérie SACHS, MM. Christian SAINT-ETIENNE, Hermano SANCHES RUIVO, Georges SARRE, Christian SAUTTER, Pierre SCHAPIRA, Mme Danielle SIMONNET, M. Richard STEIN, Mmes Gisèle STIEVENARD, Anne TACHENE, Karen TAÏEB, M. Jean TIBÉRI, Mme Claude-Annick TISSOT, M. Patrick TRÉMÈGE, Mme Olga TROSTIANSKY, MM. Daniel VAILLANT, François VAUGLIN, Mme Pauline VERON, M. Jean VUILLERMOZ, Mme Sylvie WIEVIORKA.

Excusées :

Mme Christine LAGARDE.
Mme Catherine VIEU-CHARIER

Absente :

Mme Brigitte KUSTER.

Table des matières

Adoption de comptes rendus. 2

Désignation d'un président de séance pour le vote des comptes administratifs..... 2

Comptes administratifs de la Ville et du Département de Paris. Discussion commune.... 2

2011, SG 169 - Approbation du rapport social (exercice 2010). 2

2011 SG 163 - Approbation du rapport environnemental (exercice 2010). 2

2011 DF 30 Compte administratif d'investissement et de fonctionnement de la Ville de Paris de 2010..... 14

2011 DF 34 Compte de gestion d'investissement et de fonctionnement de la Ville de Paris de 2010..... 14

2011 DF 31 Compte administratif des états spéciaux des arrondissements de 2010. 14

2011 DF 32 Compte de gestion des états spéciaux des arrondissements de la Ville de Paris de 2010..... 15

2011 DILT 16 - DF 7 Compte administratif du budget annexe du Service Technique des Transports Automobiles Municipaux de 2010. 15

2011 DILT 26 - DF 8 Compte de gestion du budget annexe du Service Technique des Transports Automobiles Municipaux de 2010. 15

2011 DPE 18 - DF 3 Compte administratif du budget annexe de l'assainissement de 2010..... 15

2011 DPE 19 - DF 5 Compte de gestion du budget annexe de l'assainissement de 2010..... 15

2011 DPE 20 - DF 4 Compte administratif du budget annexe de l'eau de 2010. 15

2011 DPE 21 - DF 6 Compte de gestion du budget annexe de l'eau de 2010. 15

2011 DEVE 60 - DF 9 Compte administratif du budget annexe du fossoyage de 2010. 15

2011 DEVE 61 - DF 10 Compte de gestion du budget annexe du fossoyage de 2010. 15

2011 PP 26 Compte administratif du budget spécial de la préfecture de police de 2010..... 15

2011 PP 25 Compte de gestion du budget spécial de la préfecture de police de 2010.....15

2011 SG 169 Approbation du rapport social (exercice 2010). 15

2011 SG 163 Approbation du rapport environnemental (exercice 2010). 15

2011, DASCO 32 - Subvention (5.000 euros) à l'association Fédération de Paris de la Ligue de l'Enseignement Paris (19e) pour le dispositif parisien Lire et faire lire. 16

2011, DASCO 80 - Subvention exceptionnelle à la Caisse des écoles du 18e arrondissement. Montant : 640.000 euros.....16

2011, DASCO 81 - Subvention exceptionnelle à la Caisse des écoles du 4è arrondissement. Montant : 450.000 euros.....16

Vœu n° 1 déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif au recrutement d'enseignants non titulaires par le Rectorat via Pôle Emploi le 26 mai 2001.....16

Vœu n° 2 déposé par le groupe PSRGA relatif au classement en ZEP des écoles Alain Fournier, Maurice d'Ocagne et Maurice Rouvier (14e).....16

Vœu n° 3 déposé par le groupe EELVA relatif à l'application Base-élèves dans les écoles du 1er degré. 16

Vœu n° 4 déposé par le groupe EELVA relatif à la vidéosurveillance dans les établissements scolaires. 16

Vœu n° 5 déposé par le groupe PCF/PG pour l'arrêt du gel des concours de recrutements des professeurs de la Ville. 16

2011, DJS 343 - Signature d'un marché article 30 relatif à la gestion du centre d'animation Marc Sangnier (14e).....16

2011, DFPE 15 - Signature de deux avenants avec l'association l'Arbre Bleu (18e), gestionnaire d'un lieu d'information et d'un lieu d'accueil enfants parents pour l'attribution de deux subventions au titre de l'année 2011. Montant total : 112.994 euros.....17

2011, DFPE 134 - Signature d'un avenant n°2 à la convention passée avec l'Association Familiale Catholique Saint Pierre - Saint

Dominique pour l'attribution d'une subvention. Montant : 57.046 euros.....17

Vœu n° 6 déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à l'accueil des enfants dans les établissements d'accueil de jeunes enfants (EAJE). 17

2011, DJS 111 - Signature d'une convention avec l'Evolution Sportive et Culturelle du XVe pour l'attribution d'une subvention. Montant : 27.000 euros. 17

2011, DFPE 337 - Approbation de la signature du contrat enfance jeunesse entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Paris et la Ville de Paris (2011-2014). 17

Questions d'actualité.....17

I - Question d'actualité de M. GOUJON au nom du groupe U.M.P.P.A. relative à la légalisation du cannabis.....17

II - Question d'actualité posée par le groupe Centre et Indépendants à M. le Maire de Paris relative au personnel des crèches parisiennes. ..19

III - Question d'actualité posée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés à M. le Maire de Paris, relative au désengagement social de l'Etat.....20

IV - Question d'actualité du groupe EELVA relative à l'équilibre économique du projet Autolib' et à sa pertinence écologique.....21

V - Question d'actualité du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relative au respect de l'accord visant la régularisation des travailleurs sans papier.....22

2011, CAB_MA 21 Signature d'une convention avec le département de la Réunion. 22

2011, SG 162 - Aménagement des berges de Seine : Approbation du principe et des modalités de passation de deux marchés de prestations de services. 23

2011, SG 165 - Aménagement des berges de Seine (4e et 7e) : Autorisation de dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme relatives au projet. 23

Vœu n° 7 déposé par le groupe UMPPA sur le retrait de la délibération et le report de l'enquête publique.....23

Vœu n° 8 déposé par le groupe PSRGA relatif à la modification du PLU : ajout de réserves "espaces verts".....23

Vœu n° 9 déposé par le groupe EELVA demandant un débat organisé sur les différentes modifications apportées au Plan Local d'Urbanisme. 23

Vœu n° 10 déposé par le groupe EELVA relatif à la modification générale du Plan Local d'Urbanisme. 23

Vœu n° 11 déposé par le groupe CI relatif au lancement d'une étude sur de nouvelles opportunités foncières. 23

Vœu n° 12 déposé par le groupe CI relatif au devenir de l'immeuble, 51, avenue Simon Bolivar (19e). 23

Vœu n° 13 déposé par le groupe U.M.P.PA. relatif à la sauvegarde du Bois Dormoy. 23

2011, DU 149 - Attribution de la dénomination place Louis Aragon à l'espace situé à la pointe ouest de l'Ile Saint-Louis (4e). 23

Vœu n° 14 déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la dénomination d'une rue dans Paris portant le nom de "Roger Joseph Boscovich". 23

Vœu n° 15 déposé par déposé par le groupe Communiste et élus du Parti du Gauche pour une rue, une place ou un lieu de mémoire à Paris, consacré à Maximilien Robespierre. 23

Vœu n°16 déposé par le groupe CI relatif à l'attribution du nom de Hamzah AL-KHATIB à une rue ou un lieu parisien. 23

2011, DLH 108 - Création d'une aide de la Ville de Paris au syndicat des copropriétaires dans l'opération d'amélioration thermique des bâtiments du 13e arrondissement. 23

Vœu n° 17 déposé par le groupe PCF-PG relatif à l'augmentation de la subvention.....24

2011, DLH 122 - Location par bail emphytéotique, au profit de la société "Immobilière 3F", de l'immeuble communal 10, rue Lacaze (14e). 24

2011, DLH 133 - Réalisation par la SEMIDEP d'un programme de construction comportant 3 logements PLA-I et 7 logements PLUS, 5 rue de Rottembourg (12e). 24

2011, DLH 146 - Réalisation par "Paris Habitat - OPH" d'un programme de construction de 6 logements PLUS et 6 logements PLS, 38-48, rue Piat et 3-5, rue du Père Julien Dhuit (20e).....24

2011, DLH 148 - Réalisation par "Paris Habitat OPH" d'un programme de requalification des espaces extérieurs et

d'amélioration de la qualité de service de 566 logements sur le groupe " Ilot du Clos ", 2-24, rue du Clos et 79-99, rue des Orteaux (20e). 24

Vœu n°19 déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif aux travaux à engager au foyer de travailleurs immigrés situé 15, rue Bisson (20e). 24

Vœu n°20 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'accès au logement des personnes en situation de handicap. 24

Vœu n°21 déposé par le groupe U.M.P.P.A. pour une stèle en l'honneur de nos soldats morts pour la France en Afghanistan. 24

2011, DAC 14 - Signature d'une convention de mécénat avec la société OJEJ portant sur la restauration du grand orgue du Temple de l'Eglise Réformée de Pentemont (7e). Montant 300.000 euros. 24

Vœu n°26 déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à la sauvegarde du monument historique de la carrière du chemin de Port Mahon (14e). 24

Vœu n°27 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la sauvegarde du monument historique de la carrière du chemin de Port Mahon (14e). 24

Vœu n°28 déposé par M. Jean-François MARTINS relatif à la sauvegarde du monument historique de la carrière du chemin de Port Mahon (14e). 24

Vœu n°29 déposé par le groupe UMPPA relatif à la situation des musées de la Ville..... 24

2011, DAC 414 - Signature d'une convention pour l'attribution d'une subvention à l'association "Le Cent Atelier en commun" (12e). Montant : 100.000 euros..... 25

2011, DU 84 - Approbation de la réglementation locale de la publicité, des enseignes et des pré-enseignes applicable à Paris. 25

Vœu n°23 déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif au nouveau Règlement Local de la Publicité. 25

Vœu n°24 déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à la réglementation locale de la publicité, des enseignes et des pré-enseignes. 25

Vœu n°25 déposé par M. MARTINS relatif à l'harmonisation des réglementations publicitaires avec les communes limitrophes. .. 25

Vœu n° 30 déposé par le groupe E.E.L.VA. relatif à Troy DAVIS. 32

Vœu n° 31 déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à la nomination de Raoni METUKTIRE comme citoyen d'honneur. 32

Vœu n° 32 déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la reconnaissance de l'Etat de Palestine.....32

Vœu n° 33 déposé par le groupe UMPPA relatif à l'opération en faveur d'"un bateau pour Gaza". 32

Vœu n° 34 déposé par le groupe PSRGA relatif à l'apposition d'une plaque en mémoire des élus de la Commune. 32

Vœu n° 35 déposé par le groupe PSRGA relatif à la réhabilitation de la Commune et des Communards. 32

Vœu n° 36 déposé par le groupe PCF/PG relatif à l'apposition d'une plaque commémorative des élus de la Commune dans les mairies d'arrondissements. 32

Vœu n° 36 bis de l'Excécutif. 32

Vœu n° 37 déposé par le groupe UMPPA relatif à la pose de plaques en mémoire des élus parisiens tués ou blessés au cours des conflits des XIXe et XXe siècles. 32

Vœu n° 38 déposé par le groupe PSRGA relatif à l'attribution du nom de Blanche Lefebvre à un lieu public des Batignolles. 32

Vœu n° 39 déposé par le groupe EELVA relatif à la subvention à l'association "au nom de la mémoire".....33

2011, SG 157 - Observations définitives par la Chambre régionale des comptes d'Ile-de-France sur les marges de manoeuvre financières de la Ville de Paris pour les exercices 2007 et suivants. 33

Vœu n° 40 déposé par le groupe Centre et Indépendants concernant les subventions aux associations. 33

Vœu n° 41 déposé par le groupe Centre et Indépendants concernant la nécessité d'élaborer des perspectives pluriannuelles d'investissement. 33

Vœu n° 42 déposé par le groupe Centre et Indépendants concernant la communication aux élus des outils de prévision. 33

Vœu n° 42 bis déposé par l'Exécutif. 33

Vœu n° 42 ter déposé par l'Exécutif. 33

Vœu n°43 déposé par le groupe EELVA relatif à l' installation d'une antenne -relais 226, rue Marcadet. 37

2011, DDEEES 80 - Subvention à l'Institut Français de la Mode (IFM) (13e). Montant : 8.000 euros. 37

Vœu n°44 déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif aux conditions de travail des égoutiers. ..37

Vœu n°44 bis déposé par l'Exécutif. 37

Vœu n°45 déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à l'origine des œufs dans la restauration collective municipale. 37

2011, DPA 15 - Approbation du principe et des modalités de passation d'un marché d'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'un schéma directeur d'aménagement du site de l'Ecole Supérieure de Physique et de Chimie Industrielle (ESPCI) 10, rue Vauquelin (5e). 37

Vœu n°46 déposé par M. SARRE relatif à la vente de paniers de fruits et légumes produits par des agriculteurs dans les restaurants universitaires. 37

Vœu n°47 déposé par Mme KUSTER et M. DUBUS relatif à l'implantation d'une pépinière d'entreprises sur la Z.A.C. "Pouchet" (17e).....38

Vœu n°48 déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à l'avenir de la Poste du Louvre. 38

Vœu n°48 bis déposé par l'Exécutif. 38

2011, DVD 106 - Signature avec le Syndicat Mixte Autolib' d'une convention portant superposition d'affectations sur partie du domaine public de voirie en surface de la Ville pour l'implantation de stations et d'espaces Autolib'. 38

Vœu n°49 déposé par le groupe UMPPA relatif à l'étude de l'implantation de stations Autolib' au sein du bois de Vincennes.....38

Vœu n°50 déposé par le groupe UMPPA relatif à l'implantation dans les parcs de stationnements souterrains des stations Autolib'. 38

Vœu n°51 déposé par M. SARRE relatif à la signature avec le syndicat mixte Autolib' d'une convention. 38

Vœu n°52 déposé par M. SARRE relatif aux créations d'emplois industriels et de service générés par le projet Autolib'.....38

2011, DVD 128 - Signature de contrats et de conventions avec les associations "Mieux Se Déplacer à Bicyclette", "Animation, Insertion et Culture Vélo" et "Vélorution" concernant la mise à disposition gratuite de locaux de la Maison du Vélo (4e) et le versement de subventions. 43

2011, DVD 133 - Approbation du bilan de la concertation préalable pour le projet d'extension du tramway T3 de la Porte de la Chapelle à la Porte d'Asnières (17e) et (18e). ...43

2011, DVD 80 - Signature d'un marché de travaux d'enrobés bitumineux sur le boulevard périphérique, les voies sur berges,les tunnels et les chaussées de Paris intra muros. 43

Vœu n°53 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au service de transport fluvial en commun sur le bief de la Seine. 43

Vœu n°54 déposé par le groupe U.M.P.P.A. concernant une amélioration du confort des abris bus Decaux pour les usagers. 43

Vœu n°55 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'élargissement du bénéfice de la carte Améthyste aux handicapés de moins de 20 ans.43

Vœu n°56 déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif au stationnement abusif dans les pistes cyclables. 43

Vœu n°57 déposé par Mme Brigitte KUSTER et M. Jérôme DUBUS relatif à l'évaluation de la mise en contre sens de pistes cyclables. 43

Vœu n°58 déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à l'extension de l'opération Paris Respire vers l'est de Montmartre. 43

Vœu n°59 déposé par Mme KUSTER et M. DUBUS relatif à la piétonisation du passage du Petit cerf. 43

Vœu n°59 bis déposé par l'Exécutif. 43

2011, DEVE 53 - Subvention à l'association CLCV 75 (Union Départementale de la Consommation, du Logement et du Cadre de vie de Paris) (15e) pour la diffusion d'un fascicule d'amélioration de la qualité de l'air intérieur dans les logements parisiens. Montant : 3.000 euros. 43

2011, DEVE 83 - Demandes d'autorisations administratives de travaux pour l'aménagement de l'extension du square René Le Gall (13e).....43

Vœu n°60 déposé par le groupe PSRGA relatif à la création d'une promenade verte le long des voies ferrées du faisceau nord de depuis le boulevard Ney, jusqu'à la place de la Chapelle. 44

Vœu n°61 déposé par le groupe EELVA relatif à la création d'une promenade verte..... 44

Vœu n°62 déposé par le groupe UMPPA relatif à l'intégration de certaines emprises de la rue Castagnary dans le projet de réaménagement de la petite ceinture en coulée verte. 44

Vœu n°63 déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche pour le développement des cafés associatifs et la reconnaissance de la Fédération parisienne des Cafés associatifs..... 44

Vœu n°63 bis déposé par l'Exécutif..... 44

2011, DPP 1 - Signature d'une convention avec l'association Fatma & Cie pour l'attribution d'une subvention dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances (3e). Montant : 2.500 euros..... 44

Vœu n°64 déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la sécurité dans les quartiers d'habitat social du 17e arrondissement. 44

Vœu n°65 déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif au soutien aux indignés de la Bastille. 44

Vœu n°66 déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à une subvention exceptionnelle à l'association « RSI La ressource »..... 44

Vœu n°67 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la nécessité d'amplifier les résultats obtenus dans la lutte contre les violences aux personnes. 44

Vœu n°67 bis déposé par l'Exécutif..... 44

Vœu n°68 déposé par M. MARTINS relatif à l'augmentation de l'offre de T.I.G..... 44

2011, DPVI 85 - Gestion urbaine de proximité dans les quartiers en politique de la ville. Subventions à 10 associations mettant en oeuvre des projets visant à l'amélioration du cadre de vie. Montant : 27.000 euros..... 44

2011, DPVI 113 - Subventions à sept associations créatrices d'emplois d'adultes relais. Montant total : 42.354 euros. 45

Vœu n°69 déposé par le groupe Communiste et les élus du Parti de Gauche relatif à l'ouverture du mariage aux couples du même sexe. 45

Vœu n°70 déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à l'application de la loi du 11 février 2005 "pour l'égalité des droits et chances des personnes handicapées"..... 45

2011, DFPE 295 - Subvention à l'association Réseau Môm'artre destinée à financer le fonctionnement de ses trois antennes des 18e et 20e arrondissements. Montant : 13.000 euros. 45

Désignations de représentant du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal dans divers organismes..... 45

Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription..... 45

Votes spécifiques..... 46

Votes spécifiés..... 48

Liste des questions de la séance du Conseil de Paris des lundi 20 et mardi 21 juin 2011 siégeant en formation de Conseil municipal. 49

Question du groupe E.E.L.V.A. 49

Questions du groupe U.M.P.PA. 49

Liste des membres présents..... 50

Excusées : 50

Absente : 50